

Le Parti québécois bloque jusqu'à la dernière minute l'adoption des crédits supplémentaires

de notre bureau de Québec

QUEBEC — C'est à quelques minutes de l'échéance finale, soit à minuit moins trois hier soir, que le gouverne-

ment Bourassa a réussi à faire adopter à l'Assemblée nationale son dernier budget supplémentaire pour l'année 70-71, au montant de \$62,477,750. Le Parti québécois a retardé jus-

qu'à la dernière minute l'adoption du bill 4, accordant les deniers supplémentaires au gouvernement, en s'opposant en particulier à la demande de crédits de \$8 millions faite par le mi-

nistre de la Voirie pour payer les expropriations et constructions déjà entreprises en vue de la construction de l'autoroute est-ouest à Montréal. Le PQ, dont la plupart des députés

représentent des comtés où les électeurs seront particulièrement touchés par la construction de l'autoroute, a accusé le gouvernement d'avoir lancé son projet d'autoroute sans véritable

consultation avec les "intéressés", d'avoir fait fi des critiques formulées par plusieurs hommes publics, de n'avoir pas prévu les torts causés aux Voir LE PARTI, page A 6



● Vers la
réunification
du Crédit social
— page A 2

● "Bagarre
verbale"
au parlement
— page B 1

spec
— cahier E

● La SGF accuse
une baisse
importante de
ses bénéfices
— page F 10

L'électrolyse:
science para-médicale
ou exploitation?

Le 1er d'une série de trois articles
de Hélène Sabourin sur l'électro-
lyse, procédé fort en vogue pour
enlever les poils indésirables.
— page F 1

Opération Printemps



Samedi, ce sera pour les femmes
le début de l'Opération Printemps.
Les "grandes manœuvres" pour
renaître en beauté vous
seront expliquées en une série
de quatre articles de Michèle
Boulva.

sommaire

Annonces classées / C 10 à C 12,
D 2 à D 14
Bandes dessinées / B 6, B 7
Décès, naissances, etc. / D 15
Economie / F 10 à F 12 et F 14
Editorial / A 4
Education / F 9
Êtes-vous observateurs? / D 7
Horoscope / F 8
Informations étrangères / D 1
Informations nationales / A 2 et B 1
Les secrets de polichinelle / F 6
Loisirs et récréation / B 6, B 7
Mots croisés / C 12
"Mot-mystère" / D 5
Radio et télévision / E 7
Sports / C 1 à C 8
Tribunaux / A 8, A 12
Vivre aujourd'hui / F 1 à F 8
Votre médecin / F 4

inter-loto '2

4 à 5 fois plus de gagnants,
plus d'un
\$1/2 million
en prix

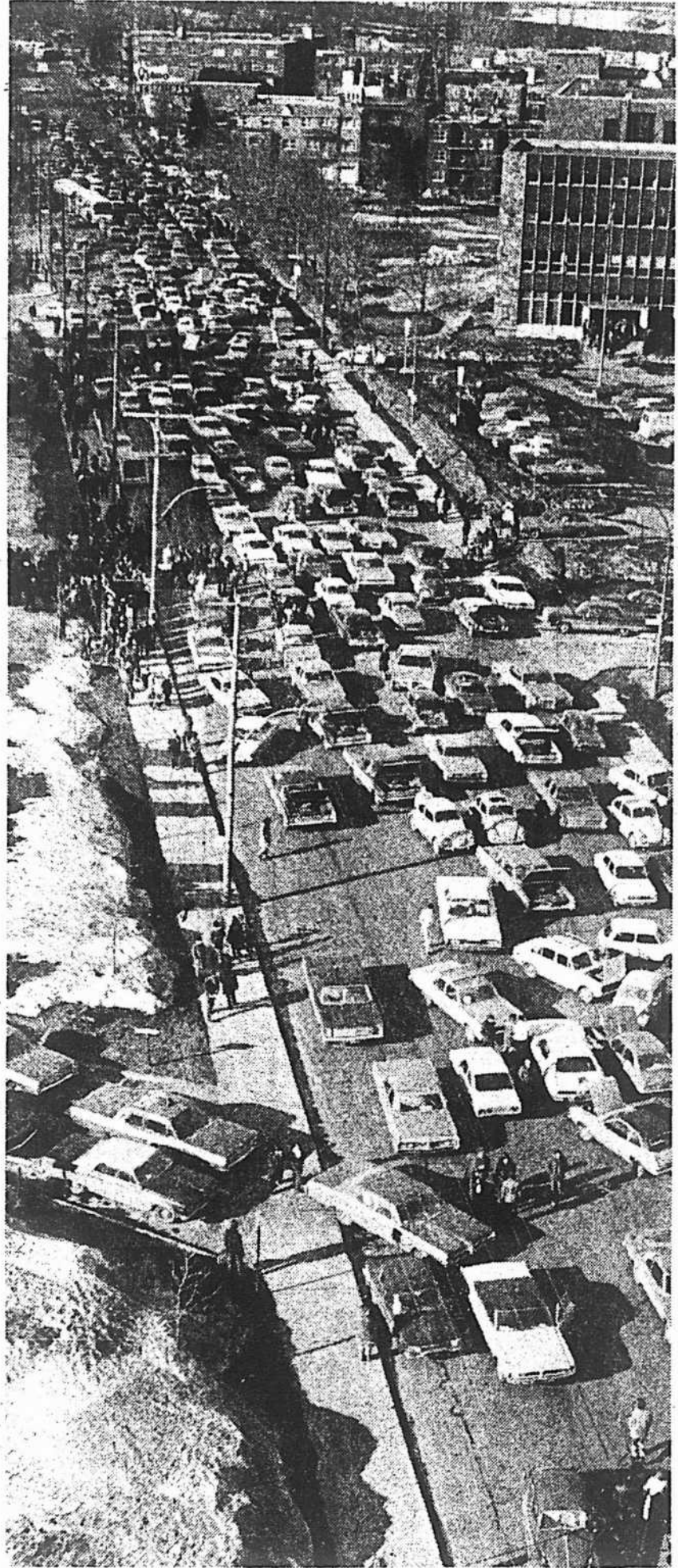


photo Antoine Deslats, LA PRESSE

Sur tous les fronts de l'enseignement

L'activité régnait hier à Montréal sur tous les fronts de l'enseignement... et jusque dans la rue. Dans l'est de la ville, près du siège social de la Commission des écoles catholiques de Montréal, rue Sherbrooke, les enseignants réussissaient, comme le démontre cette photo, à paralyser la circulation à l'heure de pointe, et ce pour la deuxième fois depuis le début de la semaine. Tandis que les enseignants tentaient de faire valoir leurs griefs, les élèves bénéficiaient d'un autre congé forcé. A l'Université du Québec à Montréal, autre confrontation, celle-là impliquant les autorités et le personnel non-enseignant. Au CEGEP de Saint-Laurent, deuxième appel à la police et aux pompiers en moins de 24 heures, soit depuis que les étudiants ont eux-mêmes décrété le congédiement de leur administration. Autre crise, enfin, au CEGEP Edouard-Montpetit.

— Nos informations, page F 9

Le débrayage prend fin à Radio-Canada

Si les téléspectateurs intéressés aux émissions d'affaires publiques n'ont pu voir, hier soir, "Format 30", à cause du débrayage des employés de la production de Radio-Canada, les amateurs de hockey, eux, n'ont pas été privés de leur match, le commanditaire ayant son propre équipement. Toutes les autres émissions ont aussi été transmises, la plupart étant enregistrées à l'avance.

La journée d'étude des membres du

Syndicat de la fonction publique, commencée à midi, s'est terminée officiellement à minuit, soit douze heures plus tôt qu'il n'avait été prévu. "L'arrivée de M. Coderre (vice-président à l'administration de CBC) sur le comité de négociations nous a redonné espoir, a déclaré Mlle Nicole Aubry, vice-présidente du SCFP, au représentant de LA PRESSE. C'est hier après-midi que nous avons demandé à

Voir LE DEBRAYAGE, page A 6

Le pirate de l'air n'avait que 14 ans

BIRMINGHAM, Alabama (PA) — Un jeune pirate de l'air âgé de 14 ans a été dissuadé d'enlever un avion réactif pour se rendre à Cuba hier, après avoir tenu en joue avec un revolver une hôtesse de l'air pendant près d'une heure, signale la police de Birmingham.

Les autorités précisent que l'adolescent, John Mathews, de Birmingham, a tenté d'enlever l'appareil des Delta

Airlines du circuit Nouvelle-Orléans-Chicago, alors qu'il faisait escale à Birmingham. Aucune accusation n'a encore été portée contre le jeune Mathews. Les officiers ont déclaré que l'adolescent est monté à bord de l'avion DC-9 transportant 70 passagers en trompant la vigilance d'un vérificateur de billets, alors que l'on faisait le plein d'essence. Le garçon a per-

mis à 17 passagers dont deux hôtesse de quitter l'appareil, a ajouté la police. Après avoir tenu en joue l'hôtesse pendant quelque 45 minutes, il a laissé le chef du bureau des billets de la compagnie Delta monter à bord de l'avion et ce dernier a réussi à persuader le garçon de lui remettre son arme et de se rendre.

Voir LE PIRATE, page A 6



téléphoto UPI

John Mathews

météo

Dorval prévoit pour aujourd'hui dans la région de Montréal un ciel ensoleillé devenant rapidement nuageux avec des chutes de neige dans la soirée. Demain, nuageux.

Max. 30° Min. 25° • Détails à la page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, jeudi 1er avril 1971, 87e année, no 77, 76 pages, 6 cahiers

RAIL

Grève prévue lundi à midi

La Fraternité des mécaniciens de locomotives a lancé un ordre de grève contre les deux grandes compagnies ferroviaires canadiennes, le Canadien National et le Canadien Pacifique. La grève débutera lundi prochain (5 avril) à midi, heure locale. C'est d'ailleurs par 162 contre 15 voix que les mécaniciens se sont prononcés en faveur de la grève au cours d'une réunion à huis clos, mardi.

Les syndicats ont déclaré qu'ils n'avaient d'alternative que de suspendre le trafic ferroviaire à l'expiration du délai fixé.

De leur côté, les compagnies ont publié un communiqué accusant la Fraternité d'avoir rompu les négociations avec le Canadien National et le Canadien Pacifique.

"En présence d'une grève, le CP et le CN n'ont d'alternative que de prendre des mesures immédiates pour interrompre l'exploitation ferroviaire à compter de midi, heure locale, le lundi 5 avril.

"Les chemins de fer continueront, du mieux qu'ils peuvent, à transporter les marchandises reçues avant la date limite fixée pour la grève. Cependant, ils ont été forcés, par les arrêts de travail dans l'ouest du Canada, de mettre un embargo sur les expéditions dans les régions touchées. D'autres embargos seront requis en prévision de la grève."

Le litige

Le porte-parole de la Fraternité a fait savoir que le litige portait sur les salaires. En vertu des contrats précédents qui ont expiré le 30 avril dernier pour les employés du CN et le 15 mars dernier pour les employés du CP, les mécaniciens touchaient un salaire moyen de \$10,450.

Le conciliateur avait proposé un

contrat de trois ans comportant des augmentations de salaires de 8 p. cent pour la première année et 7 p. cent à chacune des années suivantes. La Fraternité exige pour sa part une augmentation de 13 p. cent pour la première année et de 9 p. cent pour la seconde année et un contrat de deux ans seulement.

Intervention en dernier recours

Le ministre Fédéral de la Main-d'œuvre et du Travail, M. Bryce Mackasey, a précisé, hier, que le gouvernement n'avait nullement l'intention d'intervenir pour mettre fin à la menace de grève du rail. De plus, il a ajouté que dans le cas où une intervention serait nécessaire, elle ne se ferait "qu'en dernier recours".

D'autre part, il a fait remarquer qu'il gardait "une grande confiance" dans les deux médiateurs du gouvernement qui prenaient part aux négociations à Montréal entre la Fraternité des mécaniciens de locomotives et les représentants du Canadien National et du Canadien Pacifique.

Il a de plus noté qu'il ne hâterait pas la fin de quelque grève que ce soit "avant que l'intérêt public n'ait été de toute évidence supplanté par celui des entreprises et des syndicats".

Le ministre a toutefois précisé qu'à son avis, les négociations n'avaient jamais été rompues avant que les syndicats ne déclenchent la grève. Il a cependant fait observer que la situation se compliquait par le fait que sept syndicats (mécaniciens, ouvriers d'ateliers et employés de bureau) négociaient en même temps avec les chemins de fer.

A une question des membres de l'opposition qui lui suggéraient de se

Voir GREVE PREVUE, page A 6

La consommation de la cigarette a quintuplé depuis 40 ans au Québec

par Claude MASSON

de notre bureau de Québec

QUEBEC — A combien évalue-t-on les coûts sociaux, ou les conséquences sociales, résultant de la consommation de la cigarette au Québec ?

C'est là une question de \$64,000 à laquelle le gouvernement du Québec et plus spécialement le ministre des Affaires sociales ou le grand spécialiste en épidémiologie, le Dr Jean-Paul Breton, ne peuvent répondre directement.

Chose certaine : la situation est grave et elle s'aggrave constamment. Les chiffres parlent : en 1960-62, il y a donc dix ans, chaque adulte québécois a consommé annuellement 3,060 cigarettes.

Le montant dépensé par adulte a été de \$61.20 en estimant le coût à cette époque à deux cents par cigarette.

Comme la population totale du Québec en 1962 était estimée à 5,385,000 dont environ 75 p. 100 d'adultes en âge de fumer, il y avait donc environ 4,038,750 fumeurs dépensant chacun \$61.20 pour la cigarette, soit un montant total annuel de \$247 millions.

Voilà les chiffres les plus récents et, encore, ils proviennent d'une étude faite à l'étendue du Canada et non seulement au Québec.

Pourquoi la situation est-elle grave ?

1) Parce qu'il se fumait en 1930 une moyenne de 640 cigarettes par adulte par année; dix ans plus tard 1,030; encore dix ans plus tard 1,600, en 1955-57 un total de 2,480 cigarettes par fumeur et en 1960-62 plus de 3,060 cigarettes par année par fumeur.

2) Ce rythme, selon toutes les études faites, tend à s'accroître dans les pays développés, en voie de développement et à économie centralement planifiée.

3) La fabrication de cigarettes a augmenté de moitié dans les pays en voie de développement et dans les pays à économie centralement planifiée et de 40 p. 100 dans les pays développés.

Tous ces faits et statistiques, empruntés à diverses études portant sur la consommation de la cigarette au Canada et dans les autres pays, sont contenus dans un rapport qui a été déposé, hier, à l'Assemblée nationale, par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay.

Le ministre a fait préparer ce recueil de faits et de chiffres à la suite d'une question posée par le député créditiste Jean-Louis Beland qui voulait connaître les coûts sociaux résultant de la consommation de la cigarette au Québec.

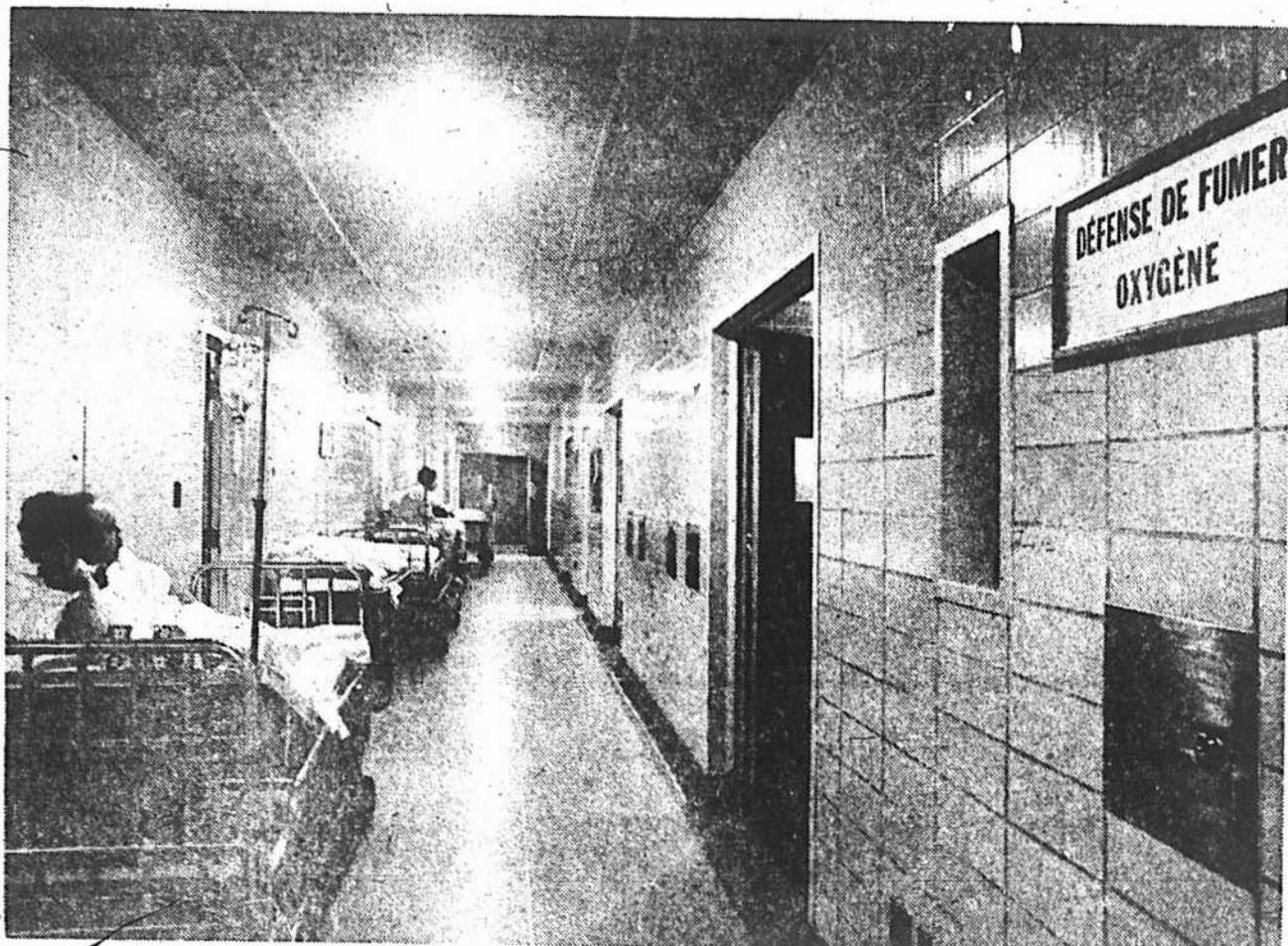
Une grande conclusion se dégage : "Il est à peu près certain que, si la tendance se poursuit relativement à la consommation de la cigarette, il en résultera une dégradation de plus en plus marquée de l'état de santé des populations et un accroissement de la mortalité par maladies du cœur et des poumons".

Usage et mortalité

Le document préparé par le Dr Jean-Paul Breton, du Service de l'Epidémiologie du ministère des Affaires sociales, révèle que les études prospectives de grande envergure portant sur les hommes qui fument ont toutes donné les résultats suivants :

1) la mortalité chez les fumeurs de cigarettes considérés dans leur ensemble dépasse d'environ 30 à 80 p. 100 ce qu'elle est chez les non-fumeurs;

Voir LA CONSOMMATION, page A 6



Une dizaine de malades passeront la nuit dans le corridor, à la porte de la salle d'urgence. Il n'y a pas de place ailleurs.

Véritable "champ de bataille"

Débordement à l'hôpital Notre-Dame

par Jeanne DESROCHERS

L'hôpital Notre-Dame ressemble à un champ de bataille, ont dit les administrateurs de l'hôpital en présentant leur rapport annuel. On a parlé d'un point de saturation dangereusement dépassé.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire 700 à 800 personnes par jour qui se présentent à la salle d'urgence et aux cliniques externes. Cela veut dire une dizaine de patients, chaque nuit, dans les corridors, à l'extérieur de la salle d'urgence.

Cela veut dire des départements remplis à capacité, de sorte qu'il n'y a pas d'autre choix pour un nouvel arrivant que le corridor, encore une fois.

Cela veut dire un personnel habitué à des standards d'excellence, qui doit

toujours courir au plus pressé.

Cela veut dire des heures et des heures d'attente pour des malades, dont l'inquiétude monte à mesure que le temps passe.

Cela veut dire qu'il devient difficile de séparer l'urgent du dramatique. Quand un accidenté requiert deux heures de soins constants, le vieillard cardiaque reçoit des soins temporaires, dans le corridor. Et les autres attendent.

Cela semble vouloir dire quand même, à Notre-Dame, un personnel compétent, qui traite avec la même compassion le grand blessé et l'enfant qui s'est peut-être foulé la cheville.

Comment sortira-t-on de cette situation explosive?

Les administrateurs ont indiqué des solutions immédiates et d'autres qui

relèvent de la sacro-sainte planification:

- un effort concerté de la part des autres hôpitaux et des services de police de la Communauté urbaine, pour que les patients se fassent traiter à leur hôpital de secteur. (73.02 p. 100 des patients qui se présentent aux services d'urgence relèvent d'autres secteurs. Et plusieurs hôpitaux de Montréal ont un taux d'occupation insuffisant.)

- la création de centres de diagnostic, qui éviteraient à un bon pourcentage de patients une hospitalisation coûteuse dont ils n'ont pas besoin.

- des hôpitaux pour les malades chroniques et les convalescents qui encombrant actuellement à peu près tous les services de tous les hôpitaux de la province.

L'intégration des forces policières

Les maires de l'ouest de Montréal demandent au commissaire Sheehan de rejeter le règlement 29 (CUM)

par André BEAUVAIS

Les neuf maires de la banlieue ouest de Montréal qui ont voté contre les modalités d'intégration des corps policiers de l'île de Montréal ont demandé, hier, à la Commission des affaires municipales du Québec de déclarer nul le règlement 29 de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), règlement relatif à l'intégration des forces policières.

Il s'agit des municipalités de Pointe-Claire, Hampstead, Kirkland, Outremont, Montréal-Ouest, Westmount, LaSalle, Mont-Royal et Dollard-des-Ormeaux.

C'est à cette protestation massive que fut consacrée la première journée des audiences publiques de la Commission des affaires municipales du Québec. Les audiences ont lieu dans l'édifice du gouvernement provincial au 355, rue McGill, et elles sont entendues par le juge John Sheehan, président de la Commission, et les commissaires Pierre Boucher et Jean Lafond.

Vingt des 29 municipalités qui composent le gouvernement de la Communauté urbaine, y compris la ville de Montréal, n'ont pas jugé utile d'adresser quelque représentation que ce soit puisque les représentants de celles-ci ont accepté les modalités d'intégration.

Deux mémoires

On s'attend, aujourd'hui, à ce que les membres de la Commission des affaires municipales du Québec reçoivent deux importants mémoires: celui de la Fraternité des policiers de Montréal et celui de la Communauté urbaine de Montréal.

Les représentants qu'entend faire le président Guy Marcil, de la Fraternité des policiers de Montréal, devraient être des plus délectables pour les nombreux policiers de Montréal qui assistent à ces audiences. M. Marcil a laissé entendre, à l'issue de cette ren-

contre, hier, qu'il fera certaines mises au point sur des déclarations qui ont été faites, au cours de cette première journée.

Les policiers de la métropole ont été pris à partie, à plusieurs reprises, par les représentants des neuf municipalités dissidentes, à cause de leur "mémoire 7 octobre 1969". Certains maires ne se sont pas gênés pour souligner au juge Sheehan que la création d'un seul corps policier sur l'île de Montréal présentera davantage des menaces du genre.

Le mémoire de la municipalité de Pointe-Claire, en particulier, soulève un point qui n'a pas manqué d'irriter les policiers présents: on pourrait retrouver à la Communauté urbaine la situation qui prévalait à Montréal, soit que l'association syndicale des policiers est tellement puissante que le directeur de police devient le directeur-adjoint!

"Démagogie"

Mais c'est "le point de vue" d'un propriétaire de Mont-Royal qui a fait déborder le vase. Alors qu'il retournait le fer dans la plaie en rappelant le "grabuge" qu'a connu Montréal durant l'arrêt de travail des policiers, le 7 octobre 1969, M. Guy Marcil bondit de sa chaise pour demander au juge Sheehan de faire taire ce plaignant. "Ce n'est que démagogie! Démagogie qui dure depuis 10 heures ce matin", déclara-t-il au président de la Commission, peu avant l'ajournement, à 4h30, hier après-midi.

Le président des audiences devait cependant permettre au citoyen de Mont-Royal, "porte-parole" de l'association des propriétaires, de terminer son intervention.

Dans l'ensemble, les critiques dirigées contre le règlement 29 de la CUM sont les mêmes que celles qui ont été exprimées publiquement au cours des assemblées du conseil de la CUM. On reproche au comité exécutif d'avoir fait adopter ce règlement "à

la vapeur", de vouloir mettre sur pied un corps de police "géant" sans y être préparé.

On suggère plutôt à la Commission de favoriser la création de plusieurs corps policiers qui assureraient la protection du public dans des territoires qui pourraient être regroupés pour les besoins de la cause. Ces corps policiers, ajoute-t-on, seraient sous la coordination d'un nouveau conseil de sécurité publique qui jouirait de pouvoirs de décision qu'il n'a pas actuellement.

Décision finale à Québec

La Commission des affaires municipales du Québec poursuit ses audiences, aujourd'hui, et ses membres devraient retourner à Québec dans les prochaines heures pour entreprendre la rédaction de son important rapport. Mais ce n'est pas à cette Commission à décider du sort du règlement 29.

Il appartiendra au Cabinet de trancher cette question. Ironie du sort, c'est le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, député du comté d'Outremont (municipalité qui s'oppose à l'intégration), qui se fera le "parrain" des recommandations de la Commission des affaires municipales. Ironie du sort, toujours, deux députés libéraux se trouvent impliqués dans la campagne anti-intégration de la police puisqu'ils jouent un rôle important au niveau du gouvernement municipal, dans le secteur ouest.

Il s'agit du député de Robert-Baldwin, et maire de Pointe-Claire, M. Arthur Séguin, et du député de Verdun, et conseiller municipal à Verdun, M. Lucien Caron. Ces deux municipalités n'ont pas endossé le règlement d'intégration des forces policières tel que soumis par le comité exécutif de la CUM.

L'intégration de la police, dans l'île de Montréal, pourrait donc engendrer de vifs débats parmi les députés libéraux de l'Assemblée nationale.

Seuls, les hauts fonctionnaires de Longueuil (ex) avaient le droit d'échafauder la fusion

par Lucien RIVARD

Le directeur général de la ville de Longueuil, M. Fernand Poiré, a révélé, hier, que si l'on avait tenté de régler tous les problèmes avant la fusion des villes de Longueuil et de Jacques-Cartier ne serait pas encore faite.

M. Poiré, qui témoignait à l'enquête de la Commission de police du Québec, a ajouté que l'on avait préféré placer tous les services devant le fait accompli dans le but de hâter le règlement des problèmes administratifs.

A peine quelques minutes plus tôt, le témoin avait prôné une attitude tout autre alors que le juge Denis Dionne, qui préside le tribunal d'enquête, lui demandait s'il n'y aurait pas eu avantage à faire un travail de préparation.

"Aujourd'hui, a répondu M. Poiré, je suggère d'arrêter des mécanismes d'administration avant une fusion."

Pendant que les officiers municipaux de l'ancienne ville de Longueuil préparaient à la hâte des rapports préfusion du côté de l'ancienne ville de Jacques-Cartier, telle pratique a été formellement interdite.

En effet, M. Poiré a révélé que le maire de l'ex-Jacques-Cartier, M. Roland Thérien, lui avait dit qu'une fusion était une opération de nature politique et que cela relevait uniquement du conseil municipal.

Le témoin a ajouté qu'interdiction avait été faite aux officiers municipaux de Jacques-Cartier de travailler avec ceux de Longueuil. Il signale également que l'organigramme de la nouvelle ville a été préparé par une firme comptable.

Tout comme l'avaient fait avant lui le directeur Pierre Messier et M. Paul Charron, M. Poiré a demandé l'immunité aux termes de l'article II de la Loi des commissions d'enquête.

Il est même allé plus loin, demandant au tribunal que cette immunité soit "rétroactive" au témoignage qu'il avait enregistré la veille.

Ingérence?

L'audience d'hier, la cinquième depuis le début de l'enquête, a tenté de mettre en lumière ce que le directeur Messier avait qualifié d'"ingérence municipale" dans son rapport à la Commission de police du Québec, alors qu'il réclamait la tenue d'une enquête.

Il a été mis en preuve que l'ancien directeur de Jacques-Cartier, M. Paul Charron, s'était souventes fois adressé directement au directeur général Poiré, sans passer par son propre directeur de service M. Messier, et qu'à chaque fois M. Poiré était intervenu.

Ainsi, M. Poiré a admis hier que M. Charron s'était adressé à lui dans le cas de "l'incident de la table", dans la fermeture du poste no 2, dans le cas "Guillemette-Trudeau", dans le nouvel organigramme de M. Charron pour la Sûreté.

M. Poiré justifie le fait que M. Charron s'était adressé à lui directement à cause du manque d'harmonie dans les relations. "Il y avait deux Fraternités de policiers qui ne s'entendaient pas, a dit le témoin, et les

membres de l'état-major ne collaboraient pas comme ils auraient dû le faire.

Le témoin signale que dans le but d'améliorer les relations, il avait organisé des rencontres et des dîners, mais que les progrès réalisés ont été faibles. Il a ajouté que s'il n'y a pas actuellement de conflit, il n'y a certainement pas entente parfaite.

Il a précisé que du temps qu'il était gérant de Jacques-Cartier, il avait toujours été satisfait du service de la police alors qu'aujourd'hui ses relations avec le directeur Messier sont plutôt froides. "Je ne partage pas ses vues de tous les jours, a-t-il dit, et je ne puis dire que je suis satisfait."

"Je suis d'opinion que le rendement pourrait être meilleur", a ajouté M. Poiré en faisant état de nombreuses plaintes reçues au sujet de la police.

La suspension de Brasseur

Au début de son témoignage, M. Poiré a révélé qu'il avait été informé le 28 novembre 1969, par une lettre du directeur Messier, que ce dernier avait suspendu le policier Aimé Brasseur, à compter du 25 novembre parce qu'il y avait une saisie-arrêt sur son salaire et que 22 créanciers tentaient d'entrer en contact avec lui.

Le témoin dit que sur réception de cette lettre, il a communiqué avec Me Emilien Brais et que ce dernier lui avait signalé qu'un policier ne pouvait être suspendu pour des dettes et que, par suite de ce conseil, il avait recommandé au conseil municipal d'annuler cette suspension.

M. Poiré a également révélé qu'il contestait au directeur de la police le droit de suspendre, en général, et dans ce cas particulier, en raison des motifs invoqués.

Le témoin a soutenu que le comité de discipline n'avait pas fait la preuve des accusations retenues contre le policier Brasseur et qu'il avait été condamné du seul fait qu'il ne s'était pas présenté devant le comité de discipline.

Fermeture du poste no 2

La fermeture "occasionnelle" du

poste no 2 a également fait l'objet de longs débats à l'audience d'hier.

L'état-major avait pris la décision de fermer le poste la nuit, centralisant toutes les opérations nocturnes au poste no 1, celui de l'ex-ville de Longueuil. Il a précisé que cette décision avait pour but de récupérer un policier de plus pour la patrouille et de supprimer le temps supplémentaire.

Une directive a été émise à cet effet et, le 7 avril 1970, à minuit, le poste a été fermé et une affiche placée dans la porte d'entrée invitait les plaignants à s'adresser au poste no 1. Le lendemain matin, le maire Thérien, trois conseillers et M. Charron, téléphonaient à M. Poiré et, ce dernier, contestant la décision de l'état-major, a prié l'adjoint du directeur, M. Michel Saint-Jean, d'annuler cette directive.

Interrogé par le juge sur les motifs de son intervention, M. Poiré a soutenu que la fermeture d'un poste de police ne relevait pas du directeur mais du conseil municipal. Il a ajouté que le seul motif de la sécurité publique justifiait de maintenir ce poste ouvert la nuit.

L'enquête a été ajournée en fin d'après-midi alors que le directeur Messier témoignait sur un rapport d'une enquête qui a été faite dans l'ancienne ville de Jacques-Cartier, à la suite d'une bagarre survenue au local de la Légion Canadienne, au 1019 boul. Saint-Foy.

Il appert, selon le témoignage du directeur Messier, que le rapport sur cette affaire concernait de nombreuses anomalies: les dépositions des témoins ne portaient aucune signature, ni celle du policier-enquêteur ni celle de l'auteur de la déposition.

De plus, le témoin a révélé que l'enquête avait permis de découvrir l'identité des auteurs de trouble mais qu'aucune accusation n'avait été portée.

L'enquête devait se poursuivre ce matin.

Hôpital Saint-Charles-Borromée Le rapport de l'enquête sera rendu public (Castonguay)

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a indiqué, hier, qu'il rendra public le rapport de l'enquête de son ministère sur l'administration de l'hôpital Saint-Charles-Borromée.

Rappelons qu'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires sociales avait été chargé, il y a quelques mois, de faire une enquête sur les relations patronales-ouvrières à l'intérieur de cette institution, à la suite d'une série d'articles de LA PRESSE,

dénonçant des abus de la part de certains employés.

M. Castonguay a précisé qu'il a reçu, il y a quelques jours, le rapport de cet enquêteur et qu'il en a transmis une copie au Conseil d'administration de l'institution pour que celui-ci se prononce sur les suggestions qui y sont contenues.

"Dès que j'aurai obtenu une réponse du Conseil d'administration, a précisé M. Castonguay, je rendrai le rapport public. Il n'est pas dans mon intention de garder secrète ou confidentielle quelque partie que ce soit de ce rapport."

Le triple meurtre du Casa Loma: il est probable que DiMaulo témoignera

"Me Leithman a des raisons de croire que M. Joseph DiMaulo sera de retour lundi, pour 2 h 30, et il demande une remise en conséquence", a déclaré Me Joel L. Guberman au coroner Laurin Lapointe.

Me Fernand Côté, procureur de la couronne, n'y voyant aucune objection, Me Lapointe a effectivement ajourné à lundi la reprise de son enquête sur les trois meurtres du Casa Loma.

Si tout se déroule tel que prévu, DiMaulo, qui est recherché plus particulièrement pour le meurtre de Jean-Claude Rioux, pourra lui aussi donner sa version des faits.

Après le témoignage de DiMaulo,

Me Côté doit demander au coroner de se rendre à l'hôpital Saint-Luc pour interroger Jean-Marc Morin, qui se remet lentement du coup de feu qui l'a touché au moment de son arrestation.

On sait que lundi, Me Lapointe a tenu Morin criminellement responsable des décès de Jacques Verrier et André Vaillancourt. Tous deux sont morts de coups de feu à la tête à l'occasion de la tuerie du 12 mars dernier.

De 20 à 30 minutes après, ces deux exécutions, toujours à l'intérieur du Casa Loma, rue Sainte-Catherine, Rioux recevait un coup de poignard à la gorge.

Les trois témoins importants au sujet de cet assassinat sont Joseph Tozzi, administrateur du Casa Loma, Jules Ciarraro, gérant du Cesar's Palace, et DiMaulo, également gérant au Casa Loma.

Les deux premiers sont détenus en attendant le verdict du coroner, tandis que DiMaulo est toujours activement recherché.

"Lundi, ce sera donc la continuation et la fin... nous espérons", de commenter Me Côté.

"J'abonde dans votre sens", d'ajouter le coroner.

Hier, c'était le quatrième ajournement.



la lunette à mouches... de

Jean de Guise

LAC L'ACHIGAN — On vient de découvrir sur les bords de cette petite aquatique des Laurentides un camp entouré du plus grand secret ou vivait, jusqu'à aujourd'hui, dans l'extrême discrétion, une colonie de femmes dont l'existence pourrait provoquer l'écrasement de tout notre ordre établi.

Au lieu d'étaler cette découverte à la une, la direction de LA PRESSE m'a supplié, presque à genoux, de ne traiter cette nouvelle qu'avec la plus délicate circonspection et de l'enfourner, si possible, parmi toutes les mouches de cette chronique qu'on aura soin d'influer, au besoin, dans les pages les plus reculées du journal.

Alors, si pénible qu'il me soit de le faire, force m'est quand même d'exécuter mon devoir, au risque d'étouffer par la suite sous le poids des lauriers dont me couvrira une population reconnaissante.

Levons donc le voile sur cette incroyable réalité: Tous nos chefs de gouvernements sont bigames!

Les épouses que l'on connaît officiellement à MM. Trudeau, Boudrias et Drapeau, notamment, ne sont que des figures de proue.

Tous ont une autre femme, et ces deuxièmes épouses sont les sosies diaboliques des premières.

Il s'agit, on l'a tout de suite deviné, d'une machination de la Gendarmerie royale, suite aux enlèvements d'octobre.

Pendant qu'on tricotoit dans les officines gouvernementales l'annonce des mesures de guerre, la GRC, elle, ourdissait cette ténébreuse intrigue d'une simplicité pourtant lumineuse.

On s'est dit: si les raptis continuent, il va nous tomber un déluge de pleurs et de lamentations de la part des épouses en place de ceux que les terroristes vont retirer de

leur place. (J'ai dit que c'était lumineux, pas que c'était clair.) Mais, si les épouses des hommes ravis (attention, là!) observent un mutisme de marbre et, au lieu de réclamer à grands cris qu'on cède à toutes les demandes des ravisseurs pour qu'on leur rendit leurs chers maris, démontreraient sans défaillances qu'elles subordonnaient leur peine à l'intérêt du pays... vous voyez l'atout des forces de l'ordre?

On ratissa la contrée et on finit par trouver les sosies des épouses des potentielles victimes.

Sauf une. Celle du premier ministre Trudeau, pour la très bonne raison qu'il n'en avait pas encore.

L'ultime sacrifice L'histoire reconnaît l'ultime sacrifice qu'à cette heure sombre, accepta le chef de notre gouvernement fédéral. Il lui fallait une femme pour qu'il devint un appât acceptable.

On ne pouvait lui trouver de progéniture instantanée, mais n'importe. Deux femmes suffiraient.

On rassembla tous les sosies et on les emmena dans un lieu que seul la GRC connaissait.

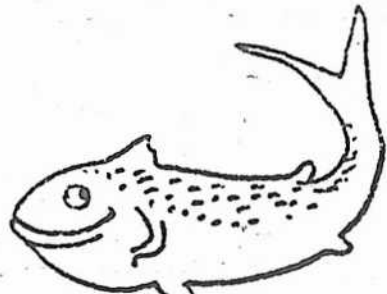
On nous a laissé entendre, au cours de cette minutieuse enquête, que certains de nos chefs avaient manifesté une préférence marquée pour le sosie, mais il a été impossible de confirmer ce bobard. (Kraft-Ebbing, si je ne me trompe, rapportaient que certains maris de femmes qui avaient une jumelle se complaisaient souvent à tenter de séduire cette dernière. Mais, tenons-nous en à l'actualité.)

L'attente a été longue, il faut dire, et aucun terroriste n'a encore tenté d'enlever nos chefs.

C'est un peu ce que la Gendarmerie royale craignait, car son plan prévoyait que quelqu'un d'inspiré (comme votre humble serviteur) finirait bien par fureter au Lac L'achigan.

Alors, pour que l'affaire ne tourne pas en queue de poisson, on avait décidé de déménager toute la colonie de sosies...

...le premier avril!



la presse

La justice est-elle croyable?

Ce titre est emprunté au numéro spécial que la revue "Relations" consacre ce mois-ci à la justice au Québec. Ce numéro a été présenté hier aux journalistes, au cours d'une conférence de presse. Quel est le principal défi que la justice doit relever au cours des prochaines années pour devenir croyable? Telle fut la question posée à la prestigieuse équipe de collaborateurs qui furent appelés à rédiger tous les articles de cette livraison d'avril. Ces mêmes spécialistes eussent été réunis autour d'une table ronde pour traiter du même sujet que leurs jugements et leurs suggestions mériteraient d'être examinés et commentés. Ce travail est seulement rendu plus facile — mais non moins nécessaire — quand ces experts (juges, avocats, criminologues, etc.) acceptent de confronter leurs points de vue dans une seule publication.

On peut dire que les récents procès des nationalistes basques en Espagne, des Juifs à Léninegrad, de Charles Manson aux États-Unis et du lycéen Gilles Guioit en France ont amené beaucoup d'observateurs à analyser certaines dispositions des lois de ces pays. Ce sont toutefois les poursuites judiciaires intentées à des présumés membres du FLQ et le comportement de quelques-uns d'entre eux devant les tribunaux qui, au Québec, ont "dramatisé" une crise de la justice que la Commission Prévost avait déjà perçue dès le début de ses travaux. Ces procès, inhabituels chez nous, ont remis en question des pratiques concernant, par exemple, l'outrage au tribunal, le choix des jurés, la possibilité de présenter une défense pleine et entière. Il est aujourd'hui impossible d'examiner l'administration de la justice québécoise sans tenir compte de ces faits.

Y a-t-il, d'abord, des procès politiques au Québec? Sinon, dans quelle mesure peut-on accepter, en cour, qu'un individu puisse commettre des crimes pour des motifs idéologiques? Ces questions n'intéressent pas que les pouvoirs publics; elles concernent les juges et les avocats. Quel doit être le comportement d'un magistrat devant ce qu'il considère être un outrage au tribunal? Doit-il imposer lui-même la sentence? Que faire lorsqu'on se trouve en présence d'un accusé qui refuse de se soumettre aux règles traditionnellement en vigueur dans l'enceinte des tribunaux? Ce sont d'autres questions soulevées durant les procès intentés à des présumés révolutionnaires.

Toutefois, les collaborateurs de la revue "Relations" scrutent les difficultés actuelles de l'administration de la justice comme si les événements d'octobre n'avaient pas eu lieu.

On en vient à cette conclusion après une lecture attentive de leurs textes. Leurs commentaires, qui semblent s'inspirer des volumes de la Commission d'enquête sur la justice, auraient pu être rédigés il y a un ou deux ans. Les bouleversements des derniers mois n'ont pas inspiré ces magistrats et ces universitaires — qui écrivent pourtant dans une revue mensuelle, donc liée à l'actualité. C'est dommage, car leurs opinions auraient pu faire contrepoids à celles des simplificateurs pour qui la justice est devenue une risée ou doit, quoi qu'il arrive, demeurer à l'abri des critiques.

"S'il y a aujourd'hui crise de la justice, écrit le professeur Denis Szabo, c'est parce que le rythme du changement, par manque de créativité, retarde trop par rapport à une réalité sociale en profonde transformation. Nous sommes donc condamnés à l'innovation, au risque des changements contrôlés, mais résolus et audacieux." Cette affirmation semble partagée par la plupart des rédacteurs de ce numéro spécial. D'où leurs appels "à l'imagination des milieux judiciaires", "la nécessité de la recherche perpétuelle systématiquement organisée", l'indispensable collaboration entre les milieux judiciaires et ceux des sciences humaines. "Vouloir socialiser le droit, écrit M. André Normandeau, directeur du département de criminologie de l'Université de Montréal, c'est vouloir combattre les routines paralysantes d'un "jurisme" qui ne s'accommode pas du tout des réalités humaines et sociologiques."

La justice doit se transformer. Mais comment est-ce possible? Quelles sont ces nouvelles réalités dont l'appareil judiciaire doit tenir compte? "La diversité des réponses apportées manifeste à elle seule la multiplicité et la complexité des problèmes soulevés", note-t-on dans un communiqué remis à la presse. On a plutôt l'impression que le défi qu'on a posé à ces spécialistes était un peu difficile à relever. La Commission Prévost a consacré ces dernières années des milliers de pages à l'administration de la justice au Québec. Elle a fait des dizaines de recommandations au gouvernement. Comment peut-on aborder les mêmes questions sans risquer de "doubler" le travail des commissaires? La justice peut devenir "croyable" — comme le souhaite "Relations" — mais cela dépend désormais des décisions qui seront prises par ses responsables. Pour valable que soit la réflexion des collaborateurs de la revue, elle eût gagné à être davantage axée sur les problèmes survenus depuis que la Commission sur la justice a terminé son enquête.

Claude GRAVEL

130.000 NOUVEAUX EMPLOIS — W. DAVIS

ON VOIT
QU'IL MANQUE
D'EXPERIENCE

(Droits réservés)

Cocktail de soupçons

Une loi va assurer "un fonctionnement normal et au-dessus de tout soupçon à la Régie des Alcools". C'est le ministre de la Justice, M. Choquette, qui le dit.

Faut-il supposer qu'à venir jusqu'à maintenant la Régie a connu un fonctionnement anormal, qui n'était pas au-dessus de tout soupçon? Qu'en termes galants ces choses sont dites!

Si tout se déroulait normalement dans cet organisme gouvernemental, on n'aurait pas éprouvé la nécessité (sous le gouvernement Bertrand) de créer une commission d'enquête sur le commerce de l'alcool, dont le rapport, promis pour janvier, n'a pas encore été diffusé. Il apparaît que le rapport Thinel (du nom du président de la commission) est prêt, qu'il sera connu après Pâques. Bon! attendons le rapport. — La commission se prononce-t-elle sur la question capitale, qui est la suivante: l'Etat a-t-il vraiment à se charger du commerce de l'alcool, lui qui ne vend pas de cigarettes? Et le monopole dont il jouit n'est-il pas le vice origi-

nel d'où découlent toutes les anomalies? Encore une fois, attendons le rapport officiel.

On ne se met pas en pleine lumière. M. Choquette a parlé d'un autre rapport, "confidentiel" en principe, remis l'automne dernier mais commenté pour la première fois à la suite des indiscretions d'un journal. Ledit rapport (qui n'est pas, répétons-le, le rapport Thinel) détecte des liens entre des éléments de la pègre et la Régie. Des sanctions seront-elles prises? M. Choquette reste bien vague. Il parle de "quatre personnes" à "éloigner" de leurs postes. Il ne les nomme pas, parce que "cela repose sur des soupçons".

On se rappelle qu'au mois de juillet dernier la Ville de Montréal avait demandé (et obtenu) pour sa police des pouvoirs plus étendus relativement aux permis d'exploitation des débits d'alcool. L'absence de coordination entre les autorités de Québec et de Montréal avait des conséquences telles que le permis accordé par la Régie suffisait à rendre inopérante toute sanction prise par Montréal à

l'endroit des exploitants qui ne se conforment pas à la loi.

Par la loi nouvelle, M. Choquette entend clarifier et établir solidement les responsabilités des ministères concernés par la Régie. On lui prête ce propos: "L'un des objets de la loi sera de clarifier la responsabilité précise d'un ministre, peut-être le ministre de la Justice, de façon que je n'aie pas toutes sortes d'ennuis dans mon désir de voir la Régie fonctionner dans des conditions qui soient absolument normales et au-dessus de tout soupçon ou de toute insinuation de quelque nature que ce soit."

Quels sont les autres "objets de la loi"? Nous l'apprendrons en temps utile, mais on ne saurait trop recommander au gouvernement de prendre appui dans l'opinion publique pour toute réforme qu'il sera invité à entreprendre. Qu'il envisage peut-être déjà. Le public demandera à voir, à savoir, à comprendre. La R.A.Q. n'est pas seulement l'affaire des consommateurs; elle est également l'affaire des contribuables.

Guy CORMIER

ce que pense LE LECTEUR

Deux "Canayens" en colère

Les deux lettres qu'on va lire traitent, l'une, du français et du séparatisme; l'autre, des clubs privés et de la préservation des lacs, mais les deux s'apparentent par le ton incisif et direct, et par la rondeur dans l'expression, ce qui est tout à fait caractéristique des gens de "par chez nous". De plus, en ce premier avril, il semble normal qu'on parle ici de poissons, au propre comme au figuré.

1) Les séparatistes charrient...

A. M. Yves Landry

Mon jeune ami,
Permettez que je vous appelle "mon jeune ami". Car si vous êtes encore au Cégep, moi je suis grand-père plusieurs fois et j'ai des petits-enfants qui ont à peu près votre âge.

Je désire d'abord vous féliciter de votre courage et même de votre brutale franchise pour votre lettre parue dans "La Presse" de vendredi dernier.

Pour les hommes de ma génération, il est consolant de voir qu'il existe encore des étudiants qui n'ont pas perdu le sens de la réalité. J'espère que ceux et celles qui pensent comme vous et comme moi, auront le courage de le dire tout haut.

Bien sûr, après deux siècles de survie, pour ne pas dire de stagnation, il serait extrêmement pénible que notre peuple devienne unilingue anglais. Car, il faut bien se l'avouer, nos coeurs sont restés français. Mais force nous est de reconnaître que cela nous a fait une belle jambe dans le contexte économique nord-américain actuel.

En 1760, tout ce qu'il y avait d'instruit et de cultivé en Nouvelle-France a repassé les mers. C'est ce qu'on a appelé, à l'époque, "les honneurs de la guerre".

En fait, de moins ignorants, parmi la population restante, le petit clergé n'a pas abandonné ses ouailles. Le haut clergé, lui, est retourné en France. Mais ce petit clergé, de bonne foi, a immédiatement prêché la croisade sainte: "l'anglais, langue du diable". Pourtant, en 1971, les États-Unis anglophones, toute proportion gardée avec la population du Québec, vivent un catholicisme autrement plus vivant et convaincu que le nôtre.

Au cours des ans, nous avons eu des patriotes célèbres: Nelson, Chénier, Papineau, son petit-fils Bourassa, Lavergne, Lamarche, Groulx et j'en passe. Aujourd'hui nous avons nos patriotes: les Lévesque, Bourgault, Parizeau, Laurin et consorts.

Mais tous ces beaux esprits, tant du siècle dernier que modernes, qu'ont-ils apporté au mieux-être de leurs compatriotes, sinon des brimades successives et ininterrompues; bref le ghetto québécois.

Il n'est pas impossible que les séparatistes prennent le pouvoir au Québec, d'ici quelques années, pour le plus grand malheur des Québécois. Mais ce ne sera qu'une courte période de transition avant l'annexion pure et simple aux États-Unis. Et là, on ne parle que l'anglais, sauf quelques îlots que l'on dit francophones, mais où le français se trouve à l'état de décomposition dans le français ou le joual.

Oui, mon jeune ami, vous avez raison, dans cinquante ans et même avant cela, au Québec, le français sera devenu un art d'agrément, comme on disait en France, à la Belle époque, pour les jeunes filles de bonne famille qui apprenaient l'anglais, le piano ou la peinture.

L'Histoire, avec des variantes sans doute, se répète toujours de la même façon. En 1870, l'Allemagne a imposé l'allemand aux Lorrains et aux Alsaciens, tandis que la France a réimposé le français à ses provinces reconquises en 1918. "La loi du plus fort est toujours la meilleure". Même si cette loi est inique, elle est implacable. Nous, au Québec, nous avons voulu la transgresser et nous en payons le prix fort, depuis huit générations.

Les fleuves coulent toujours vers la mer; ils ne remontent jamais vers leurs sources. Nous, Québécois, sommes submergés par un monde anglophone de plus de 220 millions de parlants anglais. Et cette langue abhorrée par nos séparatistes est tout de même l'idiome international des affaires, de la finance et même du monde diplomatique. A New York, tant à Wall Street qu'aux Nations unies, c'est la langue anglaise qu'on entend le plus. D'ailleurs, même en France, en Belgique, en Italie, les grosses affaires avec l'étranger se traitent dans la langue de Shakespeare. Quant aux autres pays d'Europe, que ce soit en Hollande, en Scandinavie ou en Russie, de même qu'en Asie, au Japon, en Chine ou en Inde, par exemple, on

est toujours sûr d'être compris si on peut s'exprimer en anglais.

Je veux bien qu'au Québec on continue d'apprendre le français à nos enfants. Mais qu'on leur enseigne aussi l'anglais. Car, nos compatriotes anglophones l'apprennent maintenant le français et du meilleur. Or, d'ici 10 ans, ce sont eux qui seront les seuls Canadiens véritablement bilingues.

Tout cela est peut-être affreusement triste, mais hélas, il arrive souvent que la vérité dépourvue de tout artifice ne soit pas toujours réjouissante. Le temps de faire l'autruche est révolu.

Amicalement

Gaston GAGNIER
Verdun

2) Les syndicalistes ilou

Voici quelques explications sur le manque de planification et la décision irréflective du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche.

A la suite des postes révoqués de quelques citoyens qui ont pris d'assaut les clubs de pêche l'an dernier et des lamentations de la CSN qui est toujours en faveur de ce qui est contre la majorité et de plus ne reflète que l'opinion d'un petit groupe de dirigeants et non de leurs membres, le gouvernement a pris panique et a rampé devant ces chantages.

Dans un geste non planifié et sans aucune réflexion sur les conséquences, le ministère a décidé enlevant les permis de tous les clubs privés de la région de Hull à Trois-Rivières que dans au plus deux ans, plus de 1,500 lacs n'auront plus aucun poisson.

En effet quand on voit comment le ministère s'est occupé des lacs dans le parc national des Laurentides où le ministère ne fait pas la moitié de ce que les clubs privés ont fait pour la conservation sur leurs territoires, on est assuré d'arriver à ce résultat.

Pendant 20 ans, nous sommes allés à la pêche dans le parc des Laurentides et souvent nous avons trouvé de nouveaux et bons lacs, mais comme il y avait un petit bout de chemin à faire ou un petit pont à réparer, on n'a pas ouvert ces lacs au public et si on avait fermé avec ensemencement quelques bons lacs pour deux ans avec rotation, on serait encore heureux d'y aller.

Un exemple frappant et tout récent: la réserve de Portneuf. Depuis deux ans seulement qu'on a enlevé les

clubs privés et déjà on ne réussit plus à prendre 10 truites de plus de 8 pouces dans une journée. Comme beaucoup de pêcheurs qui envahissent ces territoires sont des membres que personne ne veut comme membre ou invité dans un club, parce qu'ils sont des vadeurs de lacs, ils font la même chose dans ces réserves. Quand la réserve Portneuf était bonne, certains prenaient 100 truites dans une journée, gardaient les plus belles pour passer à la barrière et jetaient le reste dans les bois.

Il y a eu certains abus dans l'attribution des permis de clubs privés. Le gouvernement avait donné des grandes concessions à des Américains qui, soit dit en passant, ont toujours été mieux reçus que nous dans le parc, et aussi de grandes concessions à des amis du parti (bleu, blanc ou rouge).

Si le ministère avait fait un inventaire de ces clubs où quelques pêcheurs se rendaient deux fois l'an et des autres clubs où on a plus de 3,000 jours pêcheurs par été, il aurait pu obliger certains favorisés à recevoir un nombre normal de pêcheurs ou encore de membres. La plupart des clubs privés entretiennent leurs lacs et en font une rotation avec ensemencement (chez nous 25,000 truites par année) et on ferme deux lacs pour 2 ans. Ces clubs entretiennent des chemins qui feraient la honte du ministère si on les compare à ceux des parcs. Je serais curieux de savoir si les clubs privés ont de meilleurs clients des piscicultures que le gouvernement, qui même avec sa propre organisation ne fait pas plus d'ensemencement que les clubs privés.

Maintenant, parlons finances et chômage. Lors de sa décision, le ministère ne connaissait pas la valeur des investissements faits dans les différents clubs et lorsqu'il recevra la liste des inventaires, il aura des surprises car dans deux clubs que je connais, il y a pour plus de \$2 millions.

Le ministère achète, dès la décision prise, plus de 600 chaloupes alors que tous les clubs expropriés ont déjà des chaloupes sur tous leurs lacs. Il est vrai que pour le gouvernement, il est facile de prendre des décisions à la légère comme celle-là et acheter chez des amis, même si on n'en a pas besoin, car à la fin s'il y a une erreur, ce sont les taxes qui augmentent et on n'a plus rien à dire.

Lors de cette décision, a-t-on pensé à l'économie des villages où sont situés les clubs privés? Déjà ceux que j'ai rencontrés, de ces citoyens, s'acharment les cheveux car épiers, bouchers, quincailliers... tripleraient leurs ventes au cours de l'été; mais avec des pêcheurs à la journée, ils sont assurés que cela ne leur rapportera rien.

Aussi, les gérants de ces clubs, les guides, les menuisiers et autres qui gagnaient très bien leur vie en été se trouvent en chômage et ce ne sera pas 100,000 emplois, mais quelques cents chômeurs.

Si le gouvernement avait voulu planifier, il aurait pu vérifier et enlever les permis aux clubs mal entretenus où il ne se faisait pas assez de pêche et avertir les autres des normes exigées et avec une planification de 10 ans, agrandir les territoires réservés à la population tout en commençant par améliorer les lacs et parcs qui lui appartiennent déjà. Pour la même somme d'argent sans léser personne, il aurait pu donner accès à de bons lacs à la plupart des pêcheurs sportifs (je ne parle pas des saboteurs de lacs qui sont ceux qui crient le plus fort et ne devraient pas être admis sur les lacs de la Couronne).

Je pense que certains éditorialistes devraient se pencher sur cette question et ne pas laisser le gouvernement se plier aux exigences de tous les mouvements socialistes qui exigent tout au nom de la collectivité et ne représentent en réalité qu'un petit groupe d'individus contestataires.

Est-ce que MM. Pepin et Laberge, dans leurs déclarations, représentent l'opinion de tous les syndiqués? Est-ce que M. Lévesque dans ses déclarations au nom de tous les Québécois représente l'opinion réelle de la population? On en est rendu que, dès qu'un petit groupe élève la voix, tous les médias d'information lui ouvrent leurs portes et le gouvernement, qui pense beaucoup plus aux élections suivantes qu'au bien de la communauté, se plie à tous ces chantages qui vont jusqu'à la destruction comme on l'a vu et on le verra encore.

Déjà ceux qui contestaient les clubs privés ont recommencé à contester la décision du ministère et vous verrez si on ne change pas cette décision, les belles chicanes qui se produisent dès les premiers jours de mai quand commencent la pêche.

Raymond MARTEL,
Loretteville.

La L.I.S. répond au ministre St-Pierre

Le 25 mars dernier, le ministre de l'Éducation du Québec, M. Saint-Pierre, accusait la Ligue pour l'Intégration Scolaire d'être les responsables de l'assimilation des Néo-Canadiens au groupe anglophone.

De quel droit le ministre de l'Éducation ose-t-il s'en prendre aux seuls

qui ont su se tenir debout et défendre les revendications légitimes de la majorité française du Québec? La population doit-elle de nouveau se mobiliser pour que ses droits soient respectés et que sa voix soit entendue, ou le ministre de l'Éducation prendra-t-il enfin ses responsabilités?

La population continuera-t-elle à être trahie et trompée comme au moment de l'imposition du bill 63? Doit-elle accepter sans rien faire que les étrangers au Québec décident du sort de la langue de la majorité? La population est en droit d'obtenir que le ministre de l'Éducation fasse de son ministère un pilier de la défense des francophones du Québec.

La Ligue pour l'Intégration Scolaire n'a pas inventé le problème de l'anglicisation des immigrants, anglicisation qui semble s'accroître depuis l'adoption du bill 63. Et les déclarations du commissaire démissionnaire, M. Girard, de Saint-Léonard, ont bien confirmé les dangers que représente pour la population francophone le droit absolu des parents au choix de la langue d'enseignement de leurs enfants.

La Ligue pour l'Intégration Scolaire n'a fait que mettre en évidence une situation de fait alarmante et réelle. Qu'attend M. St-Pierre pour prendre les mesures qui s'imposent? Devant l'échec des mesures "incitatives", n'y aurait-il pas lieu maintenant de passer à l'étape suivante, celle des mesures coercitives, tel que le veut la logique du bill 63? Si la population ne peut obtenir ce minimum devrait-elle conclure que votre ministère abdique ses responsabilités devant le chantage de la minorité?

La L.I.S., elle, ne restera pas indifférente.

LA LIGUE POUR L'INTEGRATION SCOLAIRE
André Lamy, vice-président.

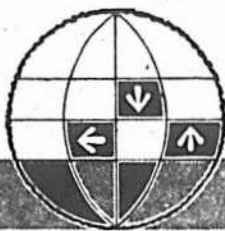
Prière de noter...

Les lettres anonymes sont refusées. Le scripteur doit donner nom et adresse: le "nom de plume" n'est pas accepté. Plus la lettre est courte, plus elle est lue! S'imposer un maximum de 400 mots. La publication des lettres est en fonction de l'espace disponible; s'il y a quelque retard, prière de nous excuser.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-2722. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe" — Enregistrement numéro 1409. Port de retour garanti. Service du tirage: téléphone 874-6911.

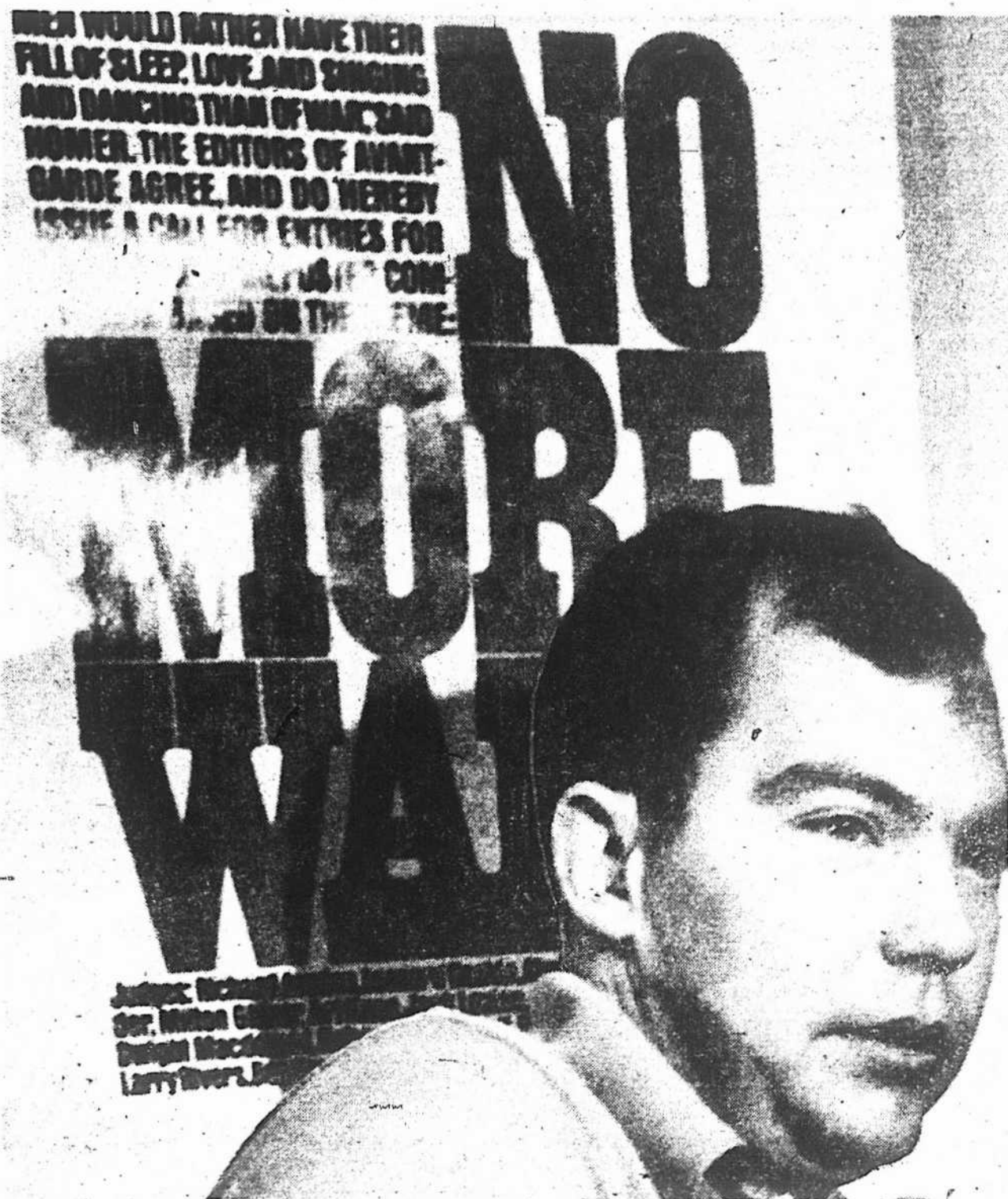
PLEINS FEUX



SUR L'ACTUALITE

Le procès de Calley

Le pays élève la voix avec fureur



par Claude-Armand Marbaix

collaboration spéciale de Washington

VOILA qu'hier encore, cette figure pathétique, cet homme de 27 ans qui semble à peine sorti de l'adolescence, faisait face une dernière fois à ses juges qui venaient de le déclarer coupable du massacre de civils en 1968 dans une rizière perdue, quelque pari au Vietnam.

Au garde-à-vous, son discours entrecoupé de sanglots et de hoquets, William Calley a prononcé son dernier plaidoyer: "La seule erreur que j'aie commise, c'est d'avoir estimé que la vie de mes soldats était plus importante que celle de l'ennemi. Jamais on ne nous a dit si l'ennemi appartenait au sexe masculin ou féminin, s'il était vieillard ou enfant. Ma mission était sans équivoque: rechercher et détruire (search and destroy)."

Le ministère public s'était abstenu de requérir la peine capitale. Mais le verdict n'en est pas moins tombé comme le couperet: incarcération à perpétuité.

Et déjà le pays élève la voix avec fureur.

Pour la première fois depuis le début de la guerre d'Indochine, "colombes" et "éperviers" sont unis dans le ressentiment aujourd'hui. Pour la première fois, la plupart des Américains, petits ou grands, riches ou pauvres, républicains ou démocrates, qu'ils aient ou non le sentiment que William Calley s'est en fait rendu coupable d'assassinats en masse, ont la sensation intime que la Justice de leur pays n'est pas allée jusqu'au fond des choses.

On s'en est pris à une sardine, alors que les requins continuent de

s'ébattre en toute liberté", estiment-ils.

Pour tous les Américains, presque indistinctement, le petit lieutenant n'est que le bouc émissaire de la "machine". Comme l'a fait remarquer un commentateur: "Les Américains pressentent aujourd'hui qu'il existe quelque chose de pourri dans le royaume de M. Nixon."

La décision du conseil de guerre revêt cependant des implications autres que celles relevant de la moralité en temps de guerre. En effet, qui est passé par le "baroud" connaît les turpitudes auxquelles est voué un soldat en temps de guerre. La guerre en dentelle, la bataille de Fontenoy où le général français s'adressait à ses adversaires leur intima aimablement: "Messieurs les Anglais, tirez les premiers", c'est de la légende. Colombes et éperviers savent que tuer, même en uniforme, ce n'est jamais joli. De là à tuer des femmes, des bébés et des vieillards sans défense, il y a une marge, bien sûr.

Mais alors on peut en arriver à invoquer la notion de "responsabilité". Comme le fait remarquer le député Ronald Dellums de la Californie: "La décision prise par le conseil de guerre à Fort Benning ce soir n'exonère en rien l'ultime responsabilité du commandement suprême et celle que mes dirigeants ont prise dans l'aventure indochinoise."

Au Congrès à Washington, il n'est pas un seul sénateur, pas un seul député que le verdict n'ait rendu amer. Beaucoup d'entre eux pensent que si le conseil de guerre de Fort Benning a joué les Ponce Pilate en donnant une victime à la foule qui réclamait du sang, ce tribunal n'a néanmoins pas réussi à laver l'honneur de l'armée et de ses officiers supérieurs.

Les Etats-Unis, une fois de plus, sont écartelés. Mercredi soir déjà, on rapportait au Pentagone que beaucoup d'officiers de carrière avaient déjà soumis leur démission en signe de protestation au verdict.

Et pour le président Nixon, politiquement, le procès du lieutenant Calley est une épine dans le pied. En tant que commandant en chef des Forces armées, la responsabilité du massacre de My Lai implique directement la Maison Blanche. Et certains groupes conservateurs, comme l'American Legion, ont déjà fait remarquer

que si Richard Nixon ne commue pas la sentence immédiatement, ce dernier aura maille à partir avec l'électorat conservateur en 1972. Ces mêmes conservateurs, qui jusqu'ici étaient politiquement les clients assidus de M. Nixon et Agnew, ne cachent pas leur amertume.

"Les insoumis, les déserteurs ont la partie belle. La loi ne prévoit pas plus que plusieurs mois pour des infractions de cette nature. Mais quand un soldat fait son devoir, quand il a décidé de mettre sa propre vie au service de la patrie et du monde libre, voyez comment on le récompense."

Rien ne s'arrête là pour autant!

Le général Telford Taylor, professeur de jurisprudence à l'Université de Columbia à New York, a une fois de plus réitéré que l'ex-président Johnson pourrait être jugé comme criminel de guerre si les critères invoqués à Nuremberg en 1945 étaient appliqués aux Etats-Unis. Telford Taylor présidait alors le procès des criminels de guerre nazis à l'époque et ces derniers, tout comme le lieutenant Calley, avaient invoqué pour seule défense: "Nous obéissions aux ordres reçus."

Mais encore, comment déterminer la culpabilité d'un individu, qui, sous l'emprise de la peur (ou parfois de la drogue) tue de sang-froid une centaine de civils?

A peine la sentence contre le lieutenant Calley est-elle connue qu'une Amérique plus déchirée que jamais commence à se poser des questions auxquelles elle ne semble pas près d'apporter de réponses.

Est-il plus coupable que l'artilleur qui pilonne un groupe de hameaux au loin?

Est-il plus coupable que le pilote de B-52 qui efface de la carte les villes d'une région tout entière?

Est-il plus coupable que le général en chef qui a ordonné les plans d'attaque, mais qui n'aura jamais l'occasion de voir les victimes face à face?

Est-il plus coupable que les législateurs qui, calcitrant dans la tranquillité de leur position, se sont cachés la tête dans le sable au fil des ans?

Est-il plus coupable que l'homme qui a la Maison Blanche est responsable du destin du monde occidental sinon, de l'humanité?

Le syndicalisme "canadien" sera de plus en plus exclusivement québécois et ontarien

Pierre VENNAT

chroniqueur syndical



S'IL existe un mouvement syndical québécois et ontarien, il est presque faux de parler d'un mouvement syndical canadien.

En effet, non seulement la majorité des effectifs syndicaux du pays (70 p. 100) se concentrent au Québec et en Ontario mais le phénomène ira s'accroissant.

En effet, d'après des données qui viennent d'être rendues publiques par la Direction de l'économie et des recherches du ministère du Travail du Canada, si le pourcentage des effectifs syndicaux s'est accru au Québec et en Ontario, et ce depuis 1927, il diminue dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique depuis plus de 40 ans et en Colombie-Britannique depuis 20 ans.

Selon une brochure intitulée "Croissance du syndicalisme au Canada", l'Ontario occupe la première place au pays avec le plus grand nombre de syndiqués (39 p. 100).

Toutefois, si le Québec ne vient que deuxième avec 31 p. 100 des effectifs syndicaux du pays, Montréal continue d'être la capitale du syndicalisme canadien, puisque pas moins de 14,8 p. 100 de l'ensemble des syndicats y logent.

Toronto, avec 13,4 p. 100, est toutefois en voie de lui ravir le titre. En effet, notent les statisticiens du ministère du Travail, même si Montréal compte les effectifs syndicaux les plus importants, le taux d'accroissement depuis 1941 n'est pas aussi rapide qu'à Toronto. Au prochain recensement, donc, la Ville Reine aura peut-être dépassé la métropole.

De toute façon, non seulement le syndicalisme "canadien" est pres-

que exclusivement un phénomène ontarien et québécois mais plus du quart des syndiqués de tout le pays viennent de deux villes: Montréal et Toronto.

Les statistiques démontrent que les syndicats des Maritimes, qui comptaient pour 10 p. 100 de l'effectif total du pays, en 1927, ne sont guère plus que 5 p. 100 aujourd'hui, et ce malgré l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, en 1949.

Ceux des Prairies, qui formaient le cinquième des effectifs syndicaux du pays en 1927, ne dépassent guère le 10 p. 100 à l'heure actuelle.

Tandis que les syndiqués de la Colombie-Britannique, qui formaient 15 p. 100 des effectifs syndicaux il y a 20 ans, n'en forment plus que 13 p. 100, et ce malgré l'industrialisation toujours de plus en plus poussée de Vancouver.

En Ontario, on comptait 32 p. 100 en 1927 du total canadien et on représente maintenant 39 p. 100. C'est donc au Québec que la hausse est la plus spectaculaire. On représentait 26 p. 100 des effectifs nationaux en 1927 et 40 ans plus tard on dépassait le 31 p. 100.

Le syndicalisme est un phénomène urbain.

Et comme l'explique la Direction de l'économie et des recherches du ministère du Travail, "il n'est certes pas surprenant de retrouver une forte majorité des syndiqués en Ontario et au Québec, étant donné que ce sont les provinces les plus peuplées et les plus industrialisées au Canada. Elles sont également moins dépendantes de l'industrie que les autres provinces et elles renferment une plus forte proportion d'industries manufacturières où le syndicalisme a le plus progressé au cours de cette période."

De toute façon, il y a 11 agglomérations urbaines où les effectifs syndicaux dépassent 30,000 adhérents. On y trouve, en fait 53 p. 100 de l'ensemble des effectifs du pays.

Huit de ces 11 centres se trouvent au Québec et en Ontario.

Ce sont, outre Toronto, Windsor, Sydney, Hamilton, la péninsule du

Niagara, et Ottawa (avec Hull cependant) pour l'Ontario.

Alors que la Vieille Capitale compte, après Montréal, le plus fort pourcentage de syndiqués au Québec.

Comme l'analyse fait remarquer que la Confédération des syndicats nationaux fait concurrence au Congrès du travail du Canada "presque uniquement au Québec", il se serait tentant d'écrire que si la CSN est un phénomène presque exclusivement québécois, le CTC, lui, est un phénomène presque exclusivement ontarien.

Mais outre le fait que la Fédération des Travailleurs du Québec, son affilié québécois, compte autant sinon plus d'adhérents que la CSN, ce serait faire mentir les chiffres.

En effet, on trouve des concentrations de plus de 30,000 syndiqués, tous affiliés au CTC, à Vancouver (7 p. 100 des effectifs de tout le pays), Edmonton, Regina et Winnipeg, dans l'ouest du pays, ainsi qu'à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Saint-Jean (Terre-Neuve) et Halifax, dans les Maritimes.

Croissance du syndicalisme québécois

En 1921, il y avait 44,057 syndiqués au Québec. Un demi-siècle plus tard, il y en a environ 600,000, soit 15 fois plus.

C'est en 1937 qu'on dépasse les 100,000 et seulement en 1946, les 200,000.

Il fallut attendre 1956 pour dépasser les 300,000 mais après la progression fut rapide (il est impossible de savoir, toutefois, si le recrutement est gelé depuis peu ou s'il progresse rapidement). Il semble toutefois qu'on n'assiste à aucune syndicalisation spectaculaire depuis plusieurs mois.

Quoi qu'il en soit, on atteint les 400,000 en 1964 et à peine deux ans plus tard, en 1966, le Québec comptait 100,000 syndiqués de plus. Autre bond entre 1964 et 1965: 50,000 syndiqués de plus. Enfin, durant les derniers cinq ans, on aurait réussi à atteindre les 50,000 nécessaires pour atteindre, de justesse, les 600,000.

A Montréal, en 25 ans seulement,

le nombre de syndiqués est passé de 70,000 à près de 300,000. Il a donc quadruplé.

A Québec, il a plus que doublé durant la même période, passant de 17,000 à près de 43,000.

Un syndicalisme compliqué

Le ministère du Travail, en commentant l'amorce d'un sondage de données que comporte sa brochure sur la "croissance du syndicalisme au Canada", met les observateurs en garde contre des conclusions hâtives à même ces données.

"Etant donné la complexité du sujet, toute explication de la croissance du syndicalisme devrait être fournie avec une pleine conscience des difficultés qu'il comporte," écrit-on.

"En premier lieu, le Canada est un Etat fédéral où, en ce qui concerne les questions ouvrières, l'autorité du gouvernement fédéral est plus restreinte que celle de nos voisins, les Etats-Unis, ou des gouvernements d'Etats unitaires, comme le Royaume-Uni ou la Suède.

"Lorsqu'il est question des éléments extérieurs qui influent sur la croissance du syndicalisme, comme l'opinion publique et la politique gouvernementale, il importe de ne pas oublier que ces éléments peuvent différer d'une province à l'autre et qu'ils peuvent avoir des effets différents sur la croissance du syndicalisme. C'est pourquoi il devient nécessaire de décomposer autant que possible les données statistiques en fonction des provinces et d'examiner ces données dans le cadre des attitudes et des politiques des provinces.

"En deuxième lieu, le Canada présente un cas unique, et c'est que la majorité de ses adhérents syndicaux font partie de syndicats dont les bureaux principaux sont situés à l'étranger. Cet état de choses a exercé une influence considérable sur la croissance des syndicats ouvriers canadiens qui a été provoquée notamment à certaines périodes du nationalisme canadien.

"Le troisième élément de complication est l'existence, au Québec,

d'une centrale distincte, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui fait concurrence (presque uniquement au Québec) au Congrès du Travail du Canada (CTC), d'envergure nationale, et à d'autres syndicats indépendants. Cette concurrence se complique d'incidences idéologiques, qui reflètent sur la scène québécoise les différences d'opinion entre la Confédération internationale des syndicats chrétiens, auxquels le CTC et la CSN sont respectivement affiliés."

Les porte-parole de qui?

Même si "cette complexité fait qu'il n'existe pas de théorie simple permettant d'expliquer la crois-

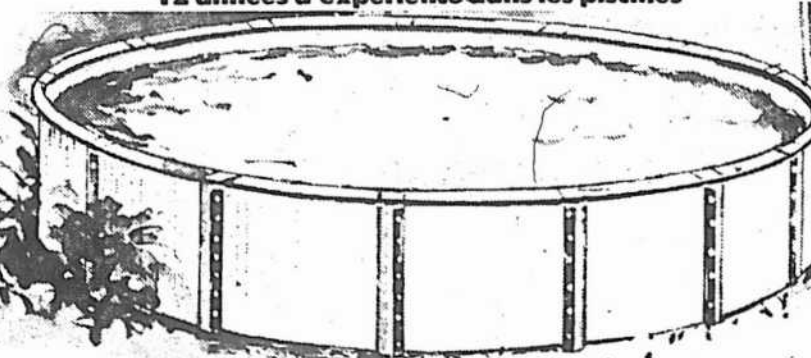
sance du syndicalisme au Canada", une constatation saute aux yeux.

Le mouvement syndical affirme souvent parler au nom des travailleurs et du prolétariat de tout le pays. C'est surtout le cas, évidemment, du Congrès du travail du Canada.

Or les chiffres démontrent qu'ils parlent en fait surtout au nom des travailleurs des deux provinces les plus industrialisées du pays: le Québec et l'Ontario.

Et comme il semble que, loin de regresser, cette tendance ira grandissant, le phénomène de syndicalisation s'accroissant en Ontario et au Québec alors qu'il diminue dans le reste du pays, il est à craindre qu'on n'ait bientôt un syndicalisme qui n'aura de canadien que le nom.

LA VENTE "POP" TANT ATTENDUE

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER
12 années d'expérience dans les piscines

PISCINE 18' x 48' équipée (produit canadien)
une valeur de \$590 pour seulement **\$380**

Mod. No 80040 seulement 40 disponibles à ce bas prix
GRATIS: magnifique chapeau "FLIPPER" en fibre de verre avec tout achat de piscine.

QUANTITE LIMITEE — offre valide jusqu'au 12 avril POURQUOI ATTENDRE — RESERVEZ MAINTENANT — Nous offrons aussi un vaste choix de piscines creusées au prix du manufacturier. TERMES FACILES
OUVERT Lundi - Mardi - Mercredi jusqu'à 6 h p.m. — Vendredi jusqu'à 9 h p.m. — Samedi jusqu'à 5 h p.m. — et Dimanche de midi à 5 h p.m.

PISCINES FABRI STRUCTURES INC.
429A Grande Côte — STE-THERÈSE OUEST
(sortie 12 de l'autoroute) **625-6811**

le TEMPS qu'il fera

Oh non! Alcide!
12 POUCES?

C'est incroyable! Alcide a encore fait des siennes... La dernière (peut-être) la vraie, la bonne nous arrive une fois de plus de l'ouest avec 12 pouces... C'est la fameuse nébuleuse croissante promise hier qui s'est transformée, évidemment, en tempête. Il fallait s'y attendre. Mais 12 pouces, tout de même! Allons, sortez les pelles, remettez les pneus d'hiver, écrivez au maire Drapeau, préparez-vous à battre le record de tous les temps (mauvais et bons) chaussez les raquettes, amenez les motoneiges et, surtout, ne vous approchez pas des précipices de peur de vous jeter au bas dans une crise de rage, de désespoir et d'impuissance.

Alcide! Oh! Alcide, à quelle puissance céleste doit-on un sort aussi cruel? Qui se joue ainsi d'un peuple qu'un blanc linceul recouvre déjà? Méfiez-vous, tout cela peut finir en queue de poisson!

Alain Z.

Les prévisions de la météo
selon l'observatoire de Dorval
Maximum 30°, minimum 25°

Régions de Montréal, Ottawa et Laurentides: ensoleillé au début devenant nuageux avec chutes de neige légère plus tard puis se changeant en averse. Quelques averses la nuit prochaine. Vendredi nuageux avec périodes ensoleillées et quelques averses. Maximum dans les 30 degrés. Minimum la nuit prochaine 22. Maximum vendredi dans les 40 degrés.

Régions des Cantons de l'Est et Québec: ensoleillé au début devenant nuageux avec chutes de pluie la nuit prochaine. Vendredi averse. Maximum dans les 30. Minimum la nuit prochaine 25 à 20. Maximum vendredi 40 à 45.

Régions du St-Maurice et Lac St-Jean: généralement ensoleillé. Neige mêlée d'un peu de pluie verglaçante la nuit prochaine. Vendredi chutes de neige légère ou averse. Maximum 40. Minimum la nuit prochaine 20 à 25. Maximum vendredi 30 à 35.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Îles: ensoleillé. Vendredi ensoleillé devenant nuageux plus tard dans la journée. Maximum aujourd'hui et vendredi dans les 30 degrés. Minimum la nuit prochaine 20 à 25.

En Amérique du Nord
Min. Max.

Dawson -18, 19; Vancouver 38, 52; Victoria 32, 43; Edmonton 11, 26; Calgary 14, 29; Yellowknife -23, 10; Saskatoon 11, 23; Winnipeg 34, 35; Churchill -14, 4; White River -6, 40; Kapuskasing -5, 39; Sudbury 8, 27; London 27, 43; Toronto 25, 43; Ottawa -35; Montréal 17, 33; Québec 25, 40; Fredericton 25, 46; Moncton 29, 36; Halifax 32, 38; Charlottetown 31, 37; St-Jean 1-14, 39, 42; Chicago 38, 74; Detroit 27, 57; Buffalo 20, 44; Boston 32, 50; New York 33, 47; Washington 30, 57; Atlanta 37, 68; Tampa 52, 75; Miami 57, 75; Los Angeles 51, 64; San Francisco 47, 62; Honolulu 67, 81.

Filion quitte
le conseil
de la SGF

M. Gérard Filion, président du conseil d'administration de Marine Industries, et ex-président de la SGF jusqu'à la fin de 1965, vient de faire parvenir au président exécutif de la SGF, M. Jean Deschamps, une lettre dans laquelle il fait part de son intention de ne plus siéger au conseil d'administration de la société mixte.

C'est ce que M. Jean Deschamps a confirmé hier tout en se refusant à dévoiler les raisons invoquées dans la missive de M. Filion.

Dans sa lettre M. Filion souligne clairement qu'il refusera de se porter candidat au conseil d'administration de la Société générale de financement lors de l'élection des membres par les actionnaires mardi prochain à Montréal.

Pour sa part, M. Filion, qui était hier à Ottawa, n'a pu être joint par LA PRESSE pour expliquer les raisons de ce retrait.

LE PARTI

SUITE DE LA PAGE A 1

multiples familles qui devront évacuer le secteur sud-est de Montréal à cause de la construction de cette autoroute.

Une impasse

En pratique, le PQ aurait pu empêcher hier soir le gouvernement de faire adopter ses crédits supplémentaires. Le cabinet n'aurait pu alors payer à même le budget 70-71 des sommes qu'il s'était déjà engagé à payer en certains secteurs importants: \$8 millions pour la Transcanadienne, \$32 millions pour l'assurance-hospitalisation, \$8 millions au chapitre des subventions municipales.

Selon les membres de l'opposition,

le gouvernement aurait été placé dans une impasse budgétaire et constitutionnelle si les crédits n'avaient pas été finalement adoptés hier soir juste avant minuit.

C'est pour cette raison que les membres de l'équipe ministérielle sont demeurés sur le qui-vive jusqu'à la fin, allant même jusqu'à supplier le PQ de prendre conscience de son geste et faisant appel au sens des responsabilités de ses députés.

De leur côté, les membres de l'opposition UN ont appuyé le bill 4 soumis par le gouvernement, cependant que les créditistes faisaient de même, tout en soulignant qu'ils se réservaient le droit de faire ultérieurement maintes critiques de l'attitude du gouvernement en matière de dépenses publiques.

Jusqu'à la fin

Le PQ ne révéla qu'en fin de soirée son intention d'accepter qu'un vote soit pris sur le projet de loi 4 avant minuit. Le leader parlementaire péquiste, M. R. Burns, tenta jusqu'à la fin de forcer le gouvernement à retirer l'item "transcanadienne à Montréal". Le PQ fit une proposition en ce sens et, une fois cette motion rejetée, revint à la charge en affirmant qu'il voterait pour le bill 4 à condition que le gouvernement retire sa demande de crédit de \$8 millions pour l'autoroute.

L'attitude du PQ sur la question de l'autoroute à Montréal découlait des résolutions adoptées au récent congrès de ce parti.

Les députés péquistes ont affirmé que le projet, qui va à l'encontre de toutes les recommandations des experts, augmenterait la pollution dans le centre-ville de Montréal et ne serait qu'une fausse solution au problème de la circulation dans la métropole. Le PQ a insisté sur les suggestions de spécialistes affirmant qu'il fallait plutôt investir l'argent consacré à la Transcanadienne dans les projets d'extension du métro ou d'autres projets de transport en commun.

Pas rentable

Le leader parlementaire du PQ a insisté en particulier sur le fait que la construction de l'autoroute allait créer très peu d'emplois (par rapport à des projets de construction domiciliaire), constituait un investissement très peu rentable et ferait de la "charcuterie" dans les logements de citoyens à revenus modiques.

Quant au député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, il a déclaré que le projet gouvernemental était un faux projet de "fédéralisme rentable", lancé à la hâte durant la crise d'octobre pour calmer les esprits et qui n'atteint en aucune façon son but: celui de soulager le chômage d'hiver.

M. Charron a aussi reproché au gouvernement son peu d'initiative en ce qui a trait au renouvellement de l'entente fédérale-provinciale sur la construction de la Transcanadienne.

Les autres partis

Ce fut aussi le propos d'un député de l'Union nationale et ancien ministre de la Voirie, M. Fernand Lafontaine, qui a déclaré que le gouvernement se souciait très peu des droits des Québécois en se contentant d'une entente de remplacement peu avantageuse. Cette entente permet au cabinet provincial d'obtenir, pour financer une partie de la construction de l'autoroute à Montréal, des prêts fédéraux à un taux d'intérêt de 6,8 pour cent.

Le chef du Ralliement créditiste du Québec, M. Camille Samson, a abondé dans le même sens en affirmant qu'il trouvait bizarre que le Québec ne puisse obtenir d'Ottawa les mêmes privilèges que certains pays africains: des prêts sans intérêts du gouvernement fédéral.

"Que M. Sharp vienne donc faire un tour chez les noirs blancs du Québec", a lancé M. Samson au cours du débat.

Enfin, devant les prières du gouvernement pour qu'il accepte de voter les crédits supplémentaires avant minuit, le chef parlementaire du PQ, M. Camille Laurin, a accusé l'équipe ministérielle de vouloir faire porter par l'opposition le blâme de ses projets de loi présentés à la dernière minute et de ses dépenses mal orientées.

Il était moins trois

Les crédits supplémentaires furent finalement adoptés sur division (les députés péquistes étaient les dissidents) à minuit moins trois, après que le parti ministériel et les autres partis d'opposition eurent fait appel au sens du devoir des députés péquistes, signalant que des milliers de citoyens exposés ne recevraient pas leurs cheques si le budget supplémentaire n'était pas adopté et exprimé leur mécontentement de voir un parti d'opposition utiliser des trucs de procédure pour briser une habitude parlementaire.

LE PIRATE

SUITE DE LA PAGE A 1

Pendant ce temps, un appareil DC-8 de la compagnie Eastern Air Lines, transportant 74 passagers et un équipage de huit personnes, a été réellement détourné sur Cuba.

L'agence fédérale de l'aviation déclare que l'appareil faisait route de New York à San Juan, Porto-Rico. Aucun policier ou "sky marshal" ne se trouvait à bord, d'après l'agence.

Le quadricycle s'est posé à La Havane à 18 h. 25 HNE.

L'avion philippin

(AFP) — D'autre part, l'avion philippin détourné mardi sur Canton est revenu hier à Manille. A son bord se trouvaient les 19 passagers et cinq membres d'équipage qui avaient participé, bien involontairement, au premier détournement vers la Chine populaire. Vingt autres passagers avaient pu quitter mardi l'avion à Hong Kong, avant qu'il ne s'envole vers Canton.

Devant une foule de journalistes, l'équipage et les passagers ont raconté leur odyssée inattendue. Le commandant de bord a précisé qu'il y avait six pirates de l'air, tous jeunes. Il n'y avait pas, selon lui, de jeune fille parmi eux, contrairement aux bruits qui avaient circulé à Manille. Le détournement, a-t-il raconté, s'est passé sans incidents: "Ils sont entrés dans la cabine de pilotage et ont braqué un pistolet contre moi."

"Je me suis contenté de leur demander où ils voulaient aller. Je n'ai pas tenté de résister car je ne voulais pas que quelqu'un risquer d'être blessé". Hier, au moment du départ de Canton, a ajouté le commandant, les autorités chinoises lui ont demandé s'il voulait que les pirates de l'air lui soient confiés pour être ramenés à Manille. "J'ai refusé catégoriquement, car j'estimais que mes passagers avaient droit de voyager en paix, sans autres incidents".

Bien reçus

Quant aux voyageurs, ils ne semblent pas avoir beaucoup souffert de leur aventure. Ce qui les a frappés, à Canton c'est que "tout était propre et les gens très polis". A leur arrivée, ils ont été amenés à un restaurant, où on leur a donné à choisir entre deux menus, un chinois et un occidental.

On leur a ensuite fait signer une reconnaissance de dette. Avant de quitter Canton, ils se sont procurés des livres chinois à la librairie de l'aéroport, dont "Le petit livre rouge" du président Mao Tse-Toung. Certains d'entre-eux se sont faits photographier sous un immense portrait du président chinois. L'un des quatre ressortissants américains qui se trouvaient dans l'avion a raconté que les autorités de l'aéroport lui ont fait remarquer: "Bien que les impérialistes américains soient des ennemis de notre république populaire, nous laissons les Américains repartir pour Manille".

Avant de quitter l'aéroport de Manille, tous les passagers ont été interrogés par la police.

GREVE PREVUE

SUITE DE LA PAGE A 1

joindre aux négociateurs, M. Mackasey a expliqué qu'il considérait comme prématurée, à ce moment, sa participation officielle aux négociations.

Les agriculteurs de l'Ouest

Par ailleurs, l'Union nationale des agriculteurs a fait parvenir un télégramme au ministre Mackasey, dans lequel elle exhorte le gouvernement fédéral à agir immédiatement dans le présent conflit du rail.

"Le conflit a atteint des proportions de crise dans le transport des céréales des Prairies, à travers les ports de l'ouest, a précisé le président de l'organisme, M. Roy Atkinson, et une action immédiate du gouvernement est justifiée."

Il a de plus pressé le gouvernement de nommer un conciliateur dans ce conflit en faisant remarquer que les agriculteurs de l'Ouest ne pouvaient, en ce moment, se permettre le luxe de perdre la moindre livraison de céréales ni possibilité d'exportation.

Grèves en janvier

Les arrêts de travail sporadiques ont commencé le 27 janvier dernier quand 125 mécaniciens ont bloqués 80 convois du CPR et 45 du CN pour protester contre les lenteurs des négociations du nouveau contrat. Et le lendemain, pratiquement tout le trafic ferroviaire était arrêté en Colombie-britannique, arrivant ou partant de Vancouver.

Le 3 février, 80 mécaniciens et 200 cheminots stoppaient tout le trafic dans la région de Vancouver et le 14 février, 60 cheminots se joignaient aux autres.

Le 7 mars, 300 cheminots du CPR arrêtaient de nouveau tout trafic ferroviaire dans la région de Vancouver et le CPR devait annuler ses services de passagers le 25 mars par suite de l'absence de mécaniciens.

A Montréal, un seul arrêt de travail, le 21 janvier, quand les 300 mécaniciens du CN se sont réunis en session d'étude syndicale.

A Winnipeg, la grève tourmente était provoquée par quelque 130 mécaniciens et pompiers, arrêtant le fret, mais laissant passer les trains de voyageurs. Aucun arrêt de travail n'a été enregistré dans les maritimes.

La dernière grève du rail remonte au 26 août 1966 et le gouvernement fédéral passait une loi d'exception le 1er septembre pour forcer les cheminots à reprendre le travail et la situation revenait à la normale une semaine plus tard.

LE DEBRAYAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

nos membres de revenir au travail, afin que les négociations puissent se poursuivre dans un meilleur climat". En somme, l'arrêt de travail n'aura duré que douze heures. Et la seule émission que le réseau français de Radio-Canada n'a pu présenter c'est "Format 30".

Enregistrements non réalisés

Il est, par ailleurs, possible que les téléspectateurs manquent un ou deux épisodes des "Mont-Joye" au cours des prochaines semaines ainsi que deux jeux-questionnaires de l'après-midi, qui n'ont pu être enregistrés dans la journée d'hier. "Cependant, nous ferons l'impossible pour rattrapper tout le temps perdu, nous a dit M. Jean-Marie Dugas, directeur des programmes de la chaîne française de Radio-Canada. Ainsi, nous nous proposons d'allonger la saison des "Mont-Joye" d'une ou deux émissions. Nous reprendrons éventuellement l'enregistrement du téléthéâtre, qui, de toute façon, n'est pas prévu à l'horizon pour tout de suite. Il en sera de même d'une émission de "la Souris verte".

Mais, il est encore trop tôt pour mesurer toutes les répercussions que ce débrayage aura eu sur notre production d'émissions enregistrées.

Il faudra voir aussi dans quelle mesure les gens des ateliers (pour les costumes, les décors...) pourront rattraper ces heures perdues.

Toutefois, à moins d'un revirement soudain de la situation, les téléspectateurs auront droit à leurs émissions habituelles aujourd'hui et demain, y compris "Format 30".

LA CONSOMMATION

SUITE DE LA PAGE A 1

2) la surmortalité augmentée avec la consommation de cigarettes;

3) la surmortalité des fumeurs de cigarettes est, en proportion, plus élevée

entre 45 et 54 ans que dans les groupes plus jeunes ou plus âgés;

4) la surmortalité est plus forte chez les individus qui commencent à fumer jeunes que chez ceux qui commencent à fumer plus tard;

5) la mortalité est plus élevée chez les fumeurs de cigarettes qui inhalent (respirent) la fumée que chez ceux qui ne le font pas;

6) la mortalité est plus faible chez les fumeurs de cigarettes qui se sont arrêtés de fumer que chez ceux qui ont continué.

Les études soulignent que la surmortalité chez les fumeurs de cigarettes est due à une augmentation de l'incidence de nombreuses maladies: 80 p. 100 est due au cancer du poulmon, la bronchite et l'emphysème, les cardiopathies ischémiques et autres maladies du système vasculaire.

La mortalité chez les fumeurs de cigarettes plus élevée que chez les non-fumeurs pour l'ulcère de l'estomac et les cancers du larynx, de la cavité buccale, de l'oesophage et de la vessie.

En ce qui concerne plus particulièrement le cancer du poulmon, les études établissent que chez les grands fumeurs le risque de cancer est de 15 à 30 fois plus grand que chez les non-fumeurs. "Ce risque est directement proportionné au nombre de cigarettes fumées."

Le rapport du Dr Breton mentionne qu'il est évident que les enfants nés de femmes qui ont fumé pendant leur grossesse pèsent en moyenne 150 à 240 grammes de moins que ceux nés de mères non fumeuses et que les prématurés sont deux à trois fois plus nombreux chez les mères qui fument.

En ce qui concerne les ulcères, le rapport dit que l'usage de la cigarette ne provoque pas les ulcères mais en retarde de quelque manière la cicatrisation.

Enfin, il existe une corrélation entre l'apparition des cancers de la bouche, du larynx et de l'oesophage et l'habitude de fumer.

Lancement réussi du quatrième
satellite canadien en Californie

LOMPOC, Calif. (PC) — Le quatrième satellite canadien, ISIS-B a été placé sur orbite lunaire autour de la Terre, hier soir, après avoir été lancé à 18:57 HNP par une fusée américaine à trois étages, la Delta.

Environ deux heures après son lancement, ISIS a passé au-dessus de l'aire de lancement à une vitesse approximative de 1,600 milles à l'heure, complétant ainsi sa première orbite.

La fusée Delta a donné, au départ, une poussée de 330,000 livres, dégageant des éclairs qui ont éclairé sur une longueur de plusieurs milles la côte du Pacifique.

Après l'allumage des trois étages, le satellite filait à une vitesse de 1,600 milles à l'heure se dirigeant vers une orbite circulaire quasi-polaire de 750 milles nautiques au-dessus de la terre.

Les vents de surface qui soufflaient quelques heures plus tôt avaient in-

CHOQUETTE

SUITE DE LA PAGE A 1

La compagnie I.S.I. Research vend un cours de personnalité au prix de \$1,500, en vertu du système des ventes "pyramidales".

Des poursuites ont déjà été intentées contre elle et de nouvelles doivent être prises par le ministère de la Justice pour des infractions à la Loi de l'instruction publique.

Ces dernières poursuites ont été annoncées il y a deux semaines après que le ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, M. William Tetley, eut mis en garde la population contre le système de vente de cette corporation.

Après M. Tetley, la plupart des gens qui investissent dans cette compagnie ne peuvent récupérer leur argent.

M. Choquette a admis hier que les poursuites qui ont été prises contre la compagnie et celles qui doivent l'être ne seront probablement pas suffisantes pour mettre un terme aux opérations de cette société.

Il a ajouté que pour cette raison il étudiera la possibilité de demander l'émission d'une injonction.

Toujours à l'Assemblée nationale, un autre député a mis le public en garde hier contre la compagnie I.S.I. Research.

Il s'agit du député libéral de Chauveau, M. André Harvey dont le nom aurait été associé par inadvertance à cette compagnie.

"Des promoteurs peu scrupuleux d'inspiration et Succès tentent de laisser croire que je suis relié à cette compagnie insinuant de la sorte que leur organisme est respectable. Je ne suis pas associé à cette compagnie a dit M. Harvey et je me suis toujours fait le défenseur du consommateur."

quité les experts. Mais, ils devaient heureusement se dissiper avant le coucher du soleil, sans gêner le lancement.

En fin d'après-midi ils avaient suffisamment ralenti pour permettre l'enlèvement du portique érigé à proximité du satellite et de sa fusée.

Sursis du CN
aux banlieusards

La hausse de tarifs que les Chemins de fer nationaux comptaient appliquer demain sur les livrets d'abonnement et les cartes à poinçonner pour les voyages en banlieue de Montréal a été différée au 1er mai, à la demande de la Commission des transports qui n'a pas encore fini d'étudier la requête de la compagnie.

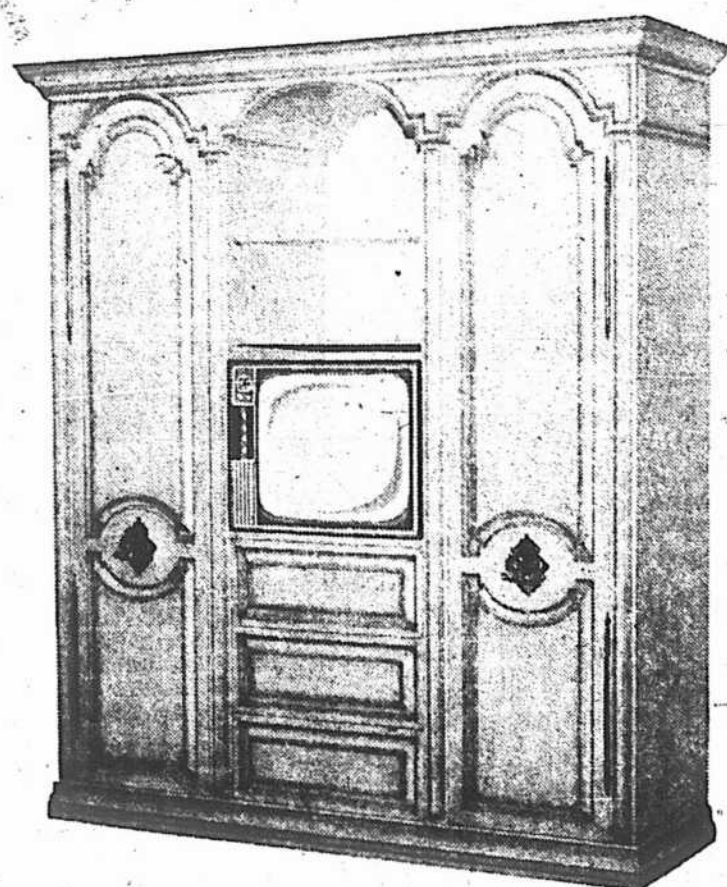
Un simple magasin de meubles?
Pas tout à fait!

C'est plutôt une galerie qui recèle des trésors en fait de meubles élégants, d'exécution impeccable.

Vous y verrez des chefs d'oeuvre d'ébénisterie.

Vous passerez d'emblée au monde des grands classiques de demain créés dès aujourd'hui par Keebart.

Vous êtes cordialement invités à visiter nos salles d'exposition au 4056 ouest, rue Jean-Talon



DAVID KEEB

CUSTOM FURNITURE MFG. LTD.

Articles d'ameublement pour toutes les pièces de la maison.

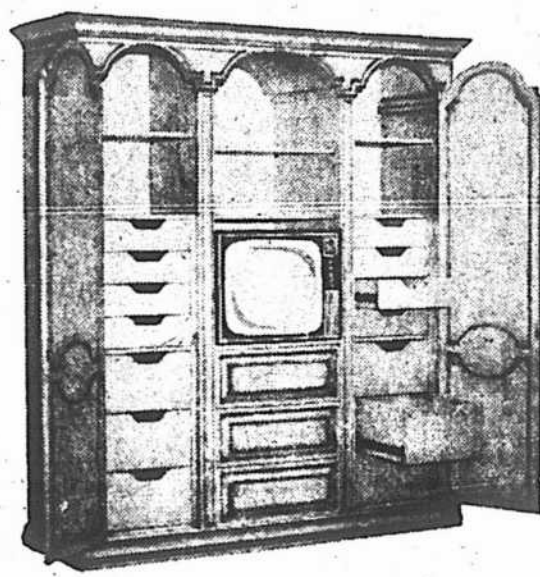
4056 ouest, rue Jean-Talon

Situé dans l'édifice de "Cesco" (entrée sur le côté)
Entre de la Savane et Lucerne

Heures d'affaires: Du lundi au mercredi 9:00 — 5:30 p.m. Jeudi et vendredi jusqu'à 9:00 p.m.

Stationnement gratuit pour 250 voitures

342-9333

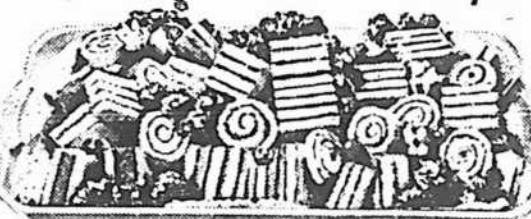


Woolworth

CAFETERIA

NOUVEAU service pour l'extérieur
4115 est, rue Jean Talon, Montréal
TÉLÉPHONE 725-9314

NOUS VOUS SUGGÉRONS
Le plateau de sandwiches Super



pour 16 à 20 personnes

Un assortiment idéal pour réceptions. Environ 84 petits sandwiches délicieusement variés et présentés sur un plateau en plastique.

\$650

Où l'on mange bien, ouvert 7 jours par semaine

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue
D'INTÉRÊT PUBLIC
par le ministère de l'Éducation
Direction.

M. Aurèle Daoust

EXAMEN D'ENTRÉE

pour les

ÉLÈVES DE 6e et de 7e ANNÉES
QUI COMMENCERONT LES ÉTUDES
DE NIVEAU SECONDAIRE

GARÇONS et FILLES

SAMEDI LE 3 AVRIL
de 9 h. A.M. À MIDI

Inscription en cours
pour toutes les sections du secondaire

1380, rue GILFORD, Montréal 177
Téléphone 525-2516

Les nouvelles photos-minute carrées de Polaroid.

Vous économisez jusqu'à 25%.



Les personnages sont toujours de même dimension.

Les voici — les photos couleur en une minute — à peu près au même prix que les photos couleur ordinaires.*

Nous avons tout simplement coupé les deux bouts de notre film ordinaire. Les personnages restent de même grandeur. La seule différence: les photos sont carrées.

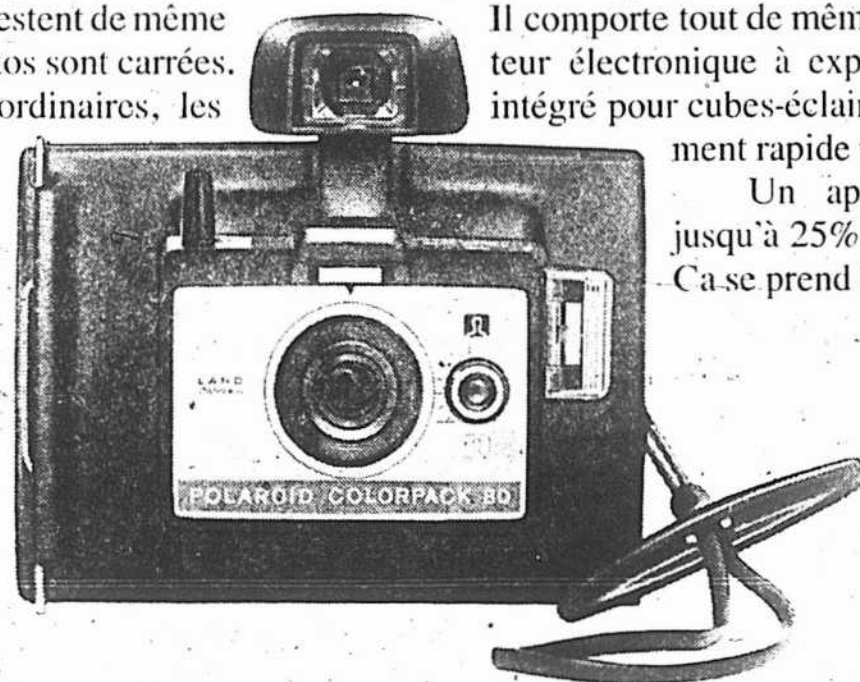
Comparativement à nos films ordinaires, les films carrés vous feront économiser jusqu'à 25%** sur chaque photo couleur ou noir et blanc.

Comme le film carré ne peut être

utilisé dans nos autres appareils, nous en avons fabriqué un nouveau: le Colorpack 80. Seulement \$34.95.* Le moins cher de nos appareils couleur.

Il comporte tout de même un œil électrique, un obturateur électronique à exposition automatique, un flash intégré pour cubes-éclairs, une lentille triple et chargement rapide par "film-pack".

Un appareil couleur à \$34.95 et jusqu'à 25% d'économie sur chaque photo. Ça se prend bien.



Seulement avec le Colorpack 80 de Polaroid. Moins de \$35.

Polaroid Corporation of Canada, Limited. "Polaroid" est une marque déposée de Polaroid Corporation, Cambridge, Mass., U.S.A. *Prix de détail suggéré. **Comparaison faite d'après les prix de détail suggérés pour les films T8[®] T108.

En 15 ans, un expert dit n'avoir jamais vu 2 empreintes semblables

Pour une autre fois au cours du procès de Michel Viger, c'est le juré n° 4 qui a "attaché le grelot", hier après-midi, en réclamant des éclaircissements sur "l'exclusivité" des empreintes digitales de chaque être humain.

Au juge Antonio Lamer, il a en effet demandé de... demander à l'expert Dunham, de la police fédérale, s'il était possible qu'il y ait des points d'identité entre les empreintes de deux individus.

Le juge en a alors profité pour demander au témoin des explications additionnelles sur... l'anthropométrie, comme on l'appelle, à la lumière de sa propre expérience.

M. Dunham a alors expliqué qu'en quinze années de travail aux laboratoires de la police fédérale, à Ottawa, il n'avait jamais trouvé deux empreintes semblables, sur

des centaines de milliers de cas.

Toutefois, il est possible que l'on rencontre deux caractéristiques identiques, mais jamais en séquences identiques.

Plus tôt, le procureur de Viger, Me Gaetan Robert, avait fait dire à l'expert, qui a examiné tous les communiqués du F.L.Q. d'octobre à janvier, qu'il n'y avait jamais retracé d'empreintes digitales du prévenu à la barre.

Il voulait également savoir combien de temps pouvait subsister la trace d'un doigt, sur un document, mais le témoin répondit que cela était absolument impossible à déterminer, beaucoup de facteurs pouvant influencer sur la "conservation".

Quant au nombre de caractéristiques différentes qu'il faut pour qu'une identifica-

tion soit positive, le policier a déclaré qu'il n'y avait pas de loi sur le sujet, au Canada, mais que c'était la politique générale d'exiger dix caractéristiques au moins.

Et il avait auparavant répondu au procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boilard, que toutes les empreintes de Paul Rose, de Francis Simard et de M. Pierre Laporte retrouvées sur les communiqués du Front de libération du Québec possédaient au moins cette dizaine de caractéristiques généralement demandées.

Il n'a cependant pu préciser à quel moment exact l'un ou l'autre des communiqués avait été examiné, avec résultats concrets.

Le dernier témoin de la journée a par ailleurs été M. Marc-André Caron, gérant du bureau local des passeports.

Il a produit devant le tribu-

nal la demande de passeport qu'il avait faite le prévenu Rose, le 5 septembre 1965.

Assez bizarrement, toutefois, il ressort de ce document... intact, que le

chef de la cellule Chénier ne s'en serait jamais servi pour séjourner à l'étranger.

Un ferblantier est inculpé de hold-up

Un ferblantier de 30 ans, André Caron, du 8993, de la 13e avenue, dans le quartier St-Michel, a été inculpé, hier matin, alors qu'il comparait devant le juge Armand Sylvestre, sous une inculpation de conspiration et de vol à main armée à la

pharmacie Place St-Michel, le 29 mars.

Caron, qui s'est vu refuser tout cautionnement jusqu'à son enquête préliminaire, le 7 avril, aurait volé une somme de \$234.38 à la pointe du revolver.

les tribunaux

Le trio Cloutier-Bilodeau-Beaulieu est formellement accusé de meurtre

Les trois présumés meurtriers de William Elieff se sont vu refuser tout cautionnement, hier, à l'issue de leur comparution devant le

juge Armand Sylvestre, de la cour des sessions de la paix.

Denis Cloutier, 25 ans, du 2035 Mansfield, et Michel-Alphonse Bilodeau, 20 ans, de La Malbaie, ont comparu en chambre 1 de la Correctionnelle, tandis que Yvon Beaulieu, 22 ans, de la rue Ste-Hélène, à Québec, a dû se contenter d'accueillir le tribunal dans sa chambre d'hôpital.

Cloutier, Bilodeau et Beaulieu sont accusés du meurtre d'un vieil homme de 74 ans, William Elieff, du 570 Vinet.

Le crime aurait été commis le 11 mars dernier dans une salle de billard située au 142, rue Peel. La victime

aurait succombé à ses blessures une semaine plus tard, soit le 18 mars, la veille de son anniversaire de naissance.

Bilodeau, un évadé de la prison d'Orsainville, en banlieue de Québec, aurait quitté la vieille capitale le 10 mars en compagnie de Beaulieu et d'une amie de 16 ans. Le lendemain, Beaulieu, Bilodeau et Cloutier auraient tenté de commettre un hold-up dans une salle de billard. C'est là que Beaulieu, découvrant qu'il lui était impossible d'ouvrir le tiroir-caisse, aurait tiré en direction de William Elieff, le gardien de l'établissement.

FLORSHEIM



Brown's

Vive les bottes

La grande nouvelle du printemps 71 pour les hommes - c'est LA BOTTE. La popularité des bottes s'est accrue sans cesse auprès des hommes. On peut le constater en ville et cela est compréhensible. Elles sont vraiment masculines, pratiques, confortables et sont le dernier cri de la mode masculine - finition parfaite et tige légèrement évasée.

Nous disposons d'une toute de bottes pour les printemps, dans toutes les hauteurs, de la demi-botte à hauteur de cheville jusqu'au modèle au genou. Illustrée ici, une de vos favorites: c'est une botte fabriquée par Florsheim, modèle mi-haut, en chevreau noir ou brun, de style simple à points discrets, \$15.

Mais pourquoi nous croiriez-vous? Venez donc voir vous-même à votre magasin Brown's ou Florsheim le plus près de chez vous.

La chaussure Brown's à Fairview-Pointe Claire, Rockland, Boulevard, Versailles et Les Galeries d'Anjou 739-4741. Chaussures Florsheim à la Place Ville-Marie, Place Victoria et à notre nouveau magasin Florsheim au 1246, rue Peel, juste au sud de Sainte-Catherine 739-4746.

ERRATUM

L'item suivant paru dans notre annonce publiée hier aurait dû se lire comme suit:

PERRUQUES \$248 ET PLUS PLAZAMART 7017, ST-HUBERT

SERVICE COMPLET D'ORTHOPÉDIE ET D'ANALYSES MÉDICALES

OUBLIEZ VOTRE hernie

Avec la méthode Myo Plastic Kleher Nouveauté au Canada

ACTIFED-PLUS

SIROP POUR ENFANTS ET ADULTES

MAÎTRISE LA TOUX CAUSÉE PAR LES RHUMES ET LES ALLERGIES

SIROP 4 oz. Prix sugg. \$2.01 **\$1.09 SPÉCIAL**

PHARMACIE MONTRÉAL

916 est, rue SAINTE-CATHERINE LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DÉTAIL AU MONDE JEAN-P. DUQUET, L.Ph.

Venez ou composez **845-7251** AUCUNE CHARGE POUR LA LIVRAISON

Urgences médicales: cueillette et livraison 24 heures par jour. 7 JOURS PAR SEMAINE. Commandes usuelles 8 hrs à 20 hrs, 7 jours par semaine, commande minimum \$2.00

OUVERT JOUR ET NUIT

NOUS ne fermons jamais

STATIONNEMENT GRATUIT

30 minutes de stationnement gratuit avec l'achat de \$1.00. Notre terrain est situé rue Saint-André, côté ouest, jusqu'au sud de Sainte-Catherine.

SIROP GOUPI

pour rhume coqueluche bronchite

8 oz 85¢

16 oz 1.50

ONGUENT GOUPI

Pour hémorroïdes 1.50

GOUTTES GOUPI

Pour maux d'oreilles 95¢

SOLUTION CARDA

apéritif et digestif

SERVIR FROID

Satisfaction depuis plus d'un quart de siècle

LYSOL

PRIX SUGG. \$1.79

\$1.29 SPÉCIAL

LAXATIF DOUX

POUR TOUTE LA FAMILLE

PRIX SUGG. \$1.69

SPÉCIAL 99¢

PRODUITS NATURELS

	Prix Sugg.	Prix Spéc.
SIROP CALCIUM 8 oz.	2.85	1.09
CAPSULES D'AIL 100	3.50	0.99
CAPSULES D'AIL 500		3.98
CAPSULES D'HUILE DE SAFRAN (SAFFLOWER) en 100	1.85	1.19
LEVURE DE BIÈRE 250 Comprimés	3.50	1.39
LEVURE DE BIÈRE 500 Comprimés		2.19
CAPSULES DE VITAMINE E 25 U.I. en 100	3.50	1.09
HUILE DE GERME DE BLÉ 100 Capsules - 6 min.	2.90	1.09
Capsules de Lecithine - Feve de Soya et vitamine D - 250 Capsules	3.50	2.49
HUILE DE FOIE DE FLETAN 100 Capsules	1.50	0.99
Capsules d'huile de foie de morue 10 gouttes, 100 Capsules	1.65	0.99
Capsules d'huile de foie de morue 20 gouttes, 200 Capsules		1.99

PRIX SUPER — SPÉCIAUX

ANTIPHLOGISTINE RUB Tube	1.49	0.83
DYCHOLIUM 100 Comprimés	7.00	3.89
MAALOX 12 oz.	1.75	0.99
METAMUCIL 12 oz.	3.60	2.37
ACTIFED — SIROP 4 oz. — ou 24 Comprimés	1.74	0.84
TONIQUE WAMPOLE 16 oz.	1.89	0.99
SCOPE GARGARISME 17 oz.	1.89	1.19
AGAROL 16 oz.	1.45	0.87
LISTERINE 12 oz.	1.39	0.89
FERMENTOL HORNER 16 oz.	2.70	1.39
GELUSIL 12 oz.	1.89	1.19
POUDRE JOHNSON POUR BÉBÉ 14 oz.	1.19	0.77
KODAK INSTAMATIC X-15 Ensemble cadeau contenant une caméra — un étui — 2 films en couleur et 3 magiques.	36.25	23.95

PRIX SPÉCIAUX

KIT BEAUTÉ RENOIR Ensemble pour soins du visage	valeur 25.50	19.80
SWISS NAIL pour ongles	3.89	1.00
FROSST "217" 100 Comprimés	1.85	0.99
EX-LAX 36 Choclax	1.19	0.89
ENFALAC ou SIMILAC Caisse de 24		7.99
CAPSULES BAYER en 10	1.50	0.79

PRIX SPÉCIAUX

	Prix Sugg.	Prix Spéc.
SECRET DESODORISANT Aerosol 5 oz.	1.49	0.89
LAMES GILLETTE en acier inoxydable - en 10	Valeur 1.49	0.99
ABSORBINE Jr. 12 oz.	2.50	1.99
CONTACT-C 24 Capsules	3.19	1.98
AURIMEL SIROP 4 oz.	1.81	0.89
VICHY CELESTINS	2 x	0.98
VICHY CELESTINS Caisse de 12	7.08	5.49
ABORN VAPORISATEUR pour cheveux — 13 oz.	2.98	1.89
CREST PÂTE À DENTS Format super	valeur 1.69	0.99
ASPIRIN BAYER 200 Comprimés	1.79	1.09
ASPIRIN BAYER 300 Comprimés	2.49	1.59
BICHLATE 100 Comprimés	1.65	1.19
MUCINUM 30 Comprimés	1.35	0.69
EAU PERRIER 24 1/2 oz. — Caisse de 12	6.36	5.69
PHISOX Detergent antibactérien — 16 oz.	3.98	1.98
DIOVOL HORNER 50 Comprimés	2.05	1.19
SIROP LAMBERT	0.77	0.57
BAND-AID en 100	1.49	0.89
STERI-SOL GARGARISME 22 oz.	1.99	1.39
EVIAN — Eau minérale naturelle Caisse de 12	6.06	5.99
MONTCLAIR — Eau minérale naturelle Caisse de 12	4.20	3.56
MONTCLAIR — Eau minérale naturelle 10 oz. Spéc.	0.10	2.39
LADY PATRICIA Vaporisateur pour cheveux, 18.9 oz.		0.99
GELUSIL 100 Comprimés	2.39	1.69
LOTION PROMANI 18 oz.	2.39	1.39
SEL DE FRUIT ENO Grand format	1.35	0.87
LAIT DE MAGNÉSIE PHILLIPS 200 Comprimés ou 28 oz.	1.39	1.09
SANDALES ORTHOPÉDIQUES Marque connue Spéc.	10.49 -- 11.49 --	11.85
REDOXON 100 mg. (Vitamine-C) 100 Comprimés		1.19
HEAD & SHOULDERS Shampooing Format familial — Tube - Jarre ou Lotion.	1.85	1.39
INFANTOL HORNER 16 oz.	3.40	2.49
PARAMETTES 20 oz. ou 125 Comprimés	5.50	2.49
SACCHARINE 1/2 gr. 1000 Comprimés	1.50	0.89
GANTS PLAYTEX	1.49	1.09
DESODORISANT A bille Yardley	1.50	0.89
PLAYTEX — Sacs à jeter après usage — Boîte de 65	1.49	1.19
GERITO 24 oz. ou 50 Comprimés	5.19	3.47
TAMPAX Régulier ou Super — Boîte de 40	1.97	1.57
VICKS VAPORUB 6 oz.	1.85	1.39
ENSEMBLE BIBERON-PLAYTEX	valeur 10.95	7.49

CONCOURS "MÉLODIE MYSTÈRE"

Voici les noms des gagnants:

Le 14 mars 1971: Mme A. Proulx rue Lepailleur Montréal.

Le 21 mars 1971: Mme J. Jasmin rue du Bois-Franc Ville St-Laurent

Ces personnes sont les heureuses gagnantes d'un radio portable AM-FM. Écoutez le questionnaire musical tous les jours à C.J.M.S.F.M.

ACTIFED-A

18 comprimés

Prix sugg. \$1.75 SPÉC. **1.49**

ACTIFED-A

ELIXIR POUR BÉBÉS ET ENFANTS soulage DOULEUR, FIÈVRE ET CONGESTION résultant de RHUMES

ACTIFED-A

ELIXIR 4 oz. Prix sugg. \$1.55 SPÉC. **1.69**

Quand le rhume s'installe dans la maisonnée

Coricidin 'D'... Ça vous en débouche un coin.

CORICIDIN-D

24 COMPRIMÉS

Prix sugg. \$2.19 SPÉC. **\$1.38**

WAMPOLE

Tonique pour toute la famille — 16 oz

Prix sugg. \$1.89

SPÉCIAL 99¢

PROFITEZ DE NOS PRIX COUPÉS... LA FAÇON D'ÉCONOMISER UN PEU PLUS!!!

Pourquoi ces articles-mode à \$24.88 sont-ils exceptionnels au Miracle Mart?

Voici...

Notre nouvel acheteur vient d'acheter l'entière collection de printemps et d'été de l'une des maisons de modes les plus réputées au Canada.

Offre sans précédent de Miracle Mart

Cet assortiment complet comprend: robes, pantailleurs, pantarobes, tenues de cérémonie, robes longues, robes-culottes, style midi avec pantalon, ensembles 2-pièces de robes et manteaux. Styles et tissus les plus nouveaux, y compris du polyester, du broché, de la soie, de la toile, des crêpes, des voiles et des jerseys Arnel et des tricotés doubles de laine. Tailles: 8 à 16.

Tous à 24.88 chacun.

Tissus, styles et confection de tout premier ordre!

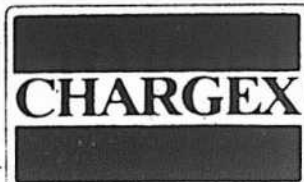
En raison de cet achat exceptionnellement considérable, nous sommes en mesure de vous offrir ces articles-mode remarquables à un prix qui ne représente qu'une fraction de leur valeur courante.

L'assortiment est vaste mais...Venez tôt pour avoir un meilleur choix!



ÉCONOMISEZ 50% ET PLUS!

La vente débute le vendredi 2 avril à 9h a.m. — dans les 11 magasins Miracle Mart



UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

Longueuil
Place Longueuil

Rue Sherbrooke est
Place Versailles

Greenfield Park
Plaza

Pont-Viau
Centre commercial

LaSalle
Place LaSalle

Plaza Alexis Nihon
Atwater et Ste-Catherine

Châteauguay
180 boul. d'Anjou

Chomedey
Centre commercial St-Martin

Jean Talon
4325 est, Jean Talon

Plaza Côte-des-Neiges
6700 Côte-des-Neiges

MIRACLE MART
Une des divisions de Steinberg Limitée

PENSEZ À PÂQUES!

Pour bien fêter Pâques, profitez des valeurs miracle!

C'EST LA SAISON DE LA RÉNOVATION



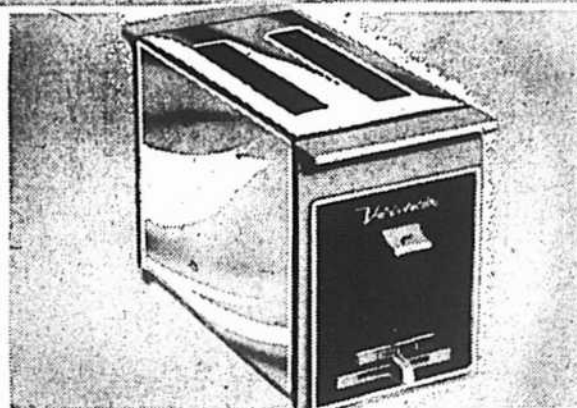
Utilisez la peinture Prestige de première qualité à prix modique!

"Prestige" émail semi-lustré à partir d'alkali de haute qualité qui donne un fini mi-lustré et durable. Cet émail s'étend bien.
"Prestige" émail super blanc à base d'alkali, cet émail brillant est très durable. Parfait pour cuisines et salles d'eau.
"Prestige" satin latex qui procure très peu de reflet angulaire. Inodore, sèche en une heure. Peinture parfaite pour chambres à coucher, salons.

SEULEMENT

3⁵⁷
gal. imp.

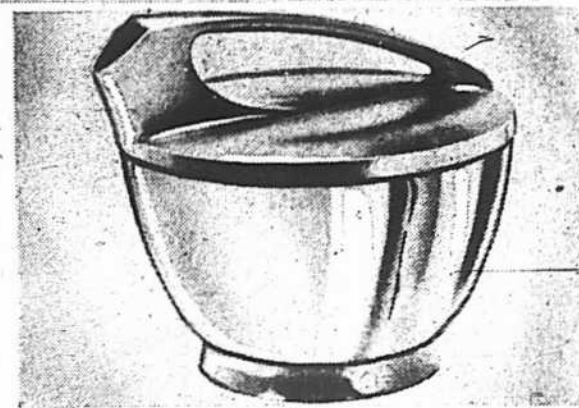
Peinture



Grille-pain Vornado

Appareil automatique pouvant griller deux tranches à la fois, panneaux d'extrémité bois grenu, finition chrome, sélecteur du degré de grillage et commande radiante.

ACHAT BONI
13⁹⁷ ch.



Bouilloire avocat

Marque Vornado. Bouilloire silflante d'une capacité de 2 pintes. Protecteur de vapeur intégré, arrêt et fonctionnement automatiques, bec verseur à l'épreuve des gouttes.

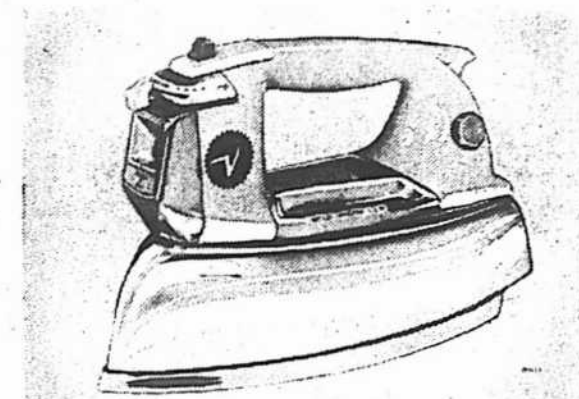
ACHAT BONI
7⁷⁷ ch.



Cafetières automatiques

Fait de 4 à 10 tasses. Finition émail acrylique cuit sur aluminium. Fiesta noir et blanc ou avocat. Cordon de 36".

ACHAT BONI
7⁴⁷ ch.

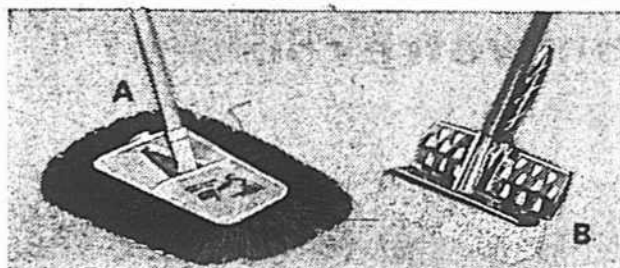


Fer à repasser sec/vapeur

Marque Vornado. Semelle à 42 orifices, jauge visible du niveau d'eau, guide de chaleur pour repasser divers tissus, semelle enduite de Teflon DuPont.

ACHAT BONI
16⁹⁷ ch.

Ces quatre appareils en quantités limitées.



Articles de récurage divers

A. Vadrouille Super Lon de luxe Steinberg à tête amovible. Ord. 2.99
B. Vadrouille éponge Steinberg. Très robuste. Ord. 2.99.
(Non représenté) Balai en sorgho Le Valet. Léger et flexible.

ACHAT BONI AU CHOIX
1⁹⁷ ch.

Articles ménagers



Easy-Off

Ord. 1.27
ACHAT BONI **97^c** ch.
Nettoie-four qui économise temps et effort. 14 oz.

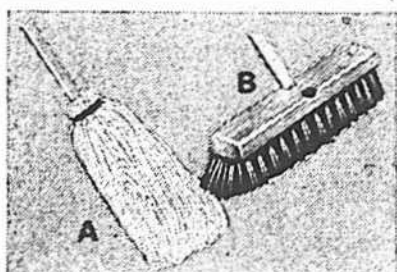
Articles ménagers



Nettoie-fenêtres

PRIX MIRACLE **34^c** ch.
De marque Steinberg. Quantité de 20 oz.

Articles ménagers



Vadrouilles, balais

Ord. 1.47
ACHAT BONI **97^c** ch.
A. Vadrouille de pont, 12 oz.
B. Balai de garage, 14".
(Non représenté). Balai magnétique.

Articles ménagers



Paquet de 7 éponges

ACHAT BONI **67^c** paquet
Eponges en cellulose. Teintes et dimensions variées par paquet.

Articles ménagers



Sacs à déchets

PRIX MIRACLE **99^c** paquet
"Mira Mart". En plastique épais. Paquet de 25.

Articles ménagers

Articles ménagers divers en plastique

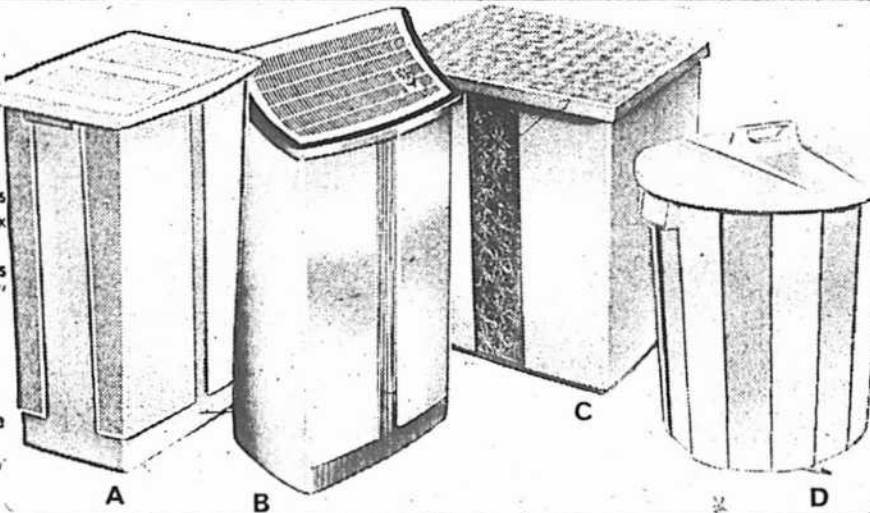
ACHAT BONI **2⁷⁷**

A. Corbeille à déchet, dessus coulissant. 44 pintes, 16 1/2" x 11 1/4" x 22".
B. Corbeille à déchet à dessus basculant. 40 pintes, 15" x 26 1/2" x 11"

ACHAT BONI **2⁹⁷** ch.

C. Panier à linge genre siège 32 pintes. 14 1/4" x 11 1/4" x 15 3/4".
D. Poubelle 20 gallons. 18 3/4" x 26".

Articles ménagers



Rabais de \$7! Belle ménagère de 42 pièces

Ord. 21.97
ACHAT BONI

14⁹⁷ l'ens.

En acier inoxydable de belle qualité. Couteaux monopièces forgés très brillants. Ménagère pour 8 personnes plus deux ustensiles de service. Quantité limitée.

Cadeaux



Porte-épices garni en bois 2 tablettes

ACHAT BONI

4⁹⁷ ch.

Joli présentoir en bois façon noyer, 2 tablettes et 2 tiroirs. Comprend aussi 12 flacons d'épices de choix. Quantité limitée.

Cadeaux



Joli service à salade en bois 7 pièces

ACHAT BONI

5⁹⁷ en tout

En bois brillant fini noyer. Comprend: saladier de 10", cuiller et fourchette de 10" et quatre bols individuels de 6". Quantité limitée.

Cadeaux



CHARGEX

UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

Longueuil
Place Longueuil

Rue Sherbrooke est
Place Versailles

Pont-Viau
Centre commercial

LaSalle
Place LaSalle

Plaza Alexis Nihon
Atwater et Ste-Catherine

Châteauguay
180 boul. d'Anjou

Chomedey
Centre commercial St-Martin

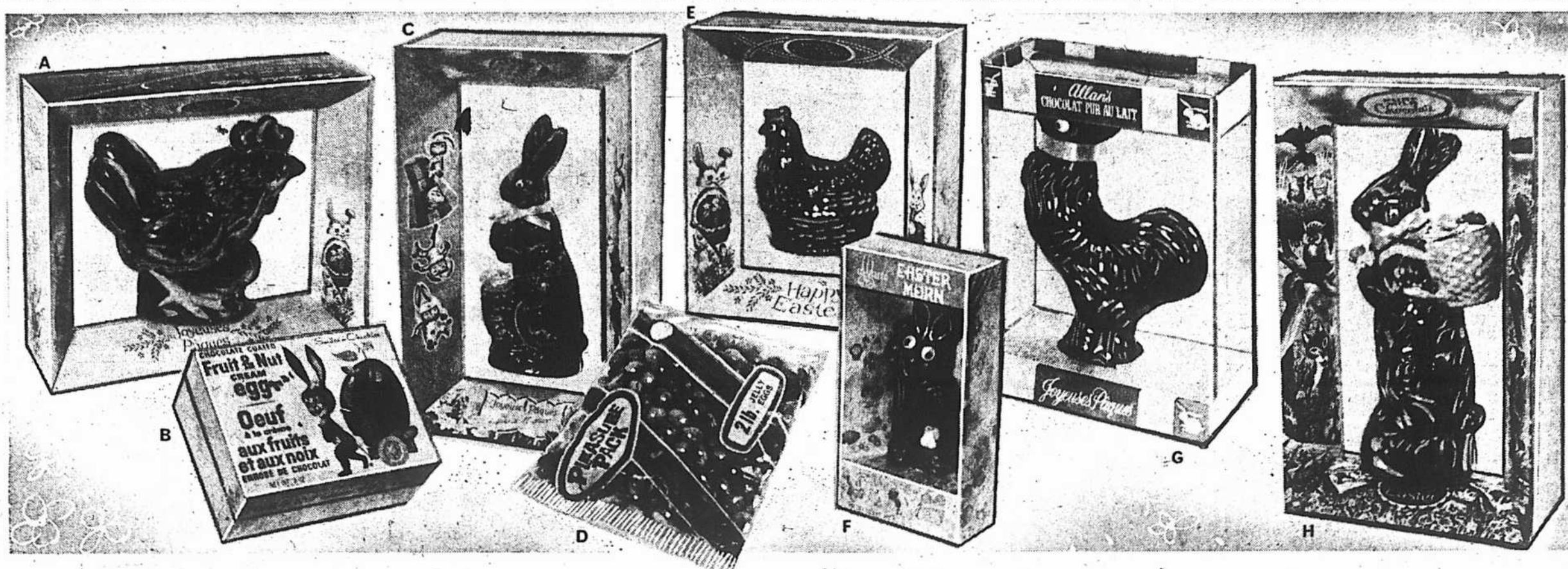
Jean Talon
4325 est, Jean Talon

Plaza Côte-des-Neiges
6700 Côte-des-Neiges

PENSEZ À PÂQUES!

Pour bien fêter Pâques, profitez des valeurs miracle!

MIRACLE MART
Une des divisions de Steinberg Limitée



A. Grosse poule de chocolat

Grosse poule de chocolat de 15 oz, 9" de hauteur. Un régal!

1 97
ch.

C. Lapin et panier

Lapin en savoureux chocolat 7 oz. Offrez-en aux petits!

1 47
ch.

E. Poule sur son nid

Une poule qui couve. En délicieux chocolat au lait. 5 oz.

97
ch.

G. Coq de chocolat

Faites une surprise à vos enfants le dimanche de Pâques! Ils aimeront ce coq de 10 oz.

1 97
ch.

H. Lapin avec panier

Une surprise spéciale! Lapin en délicieux chocolat 1 1/4 lb.

2 97
ch.

B. Oeufs aux fruits et noix

Douceur traditionnelle de Pâques! Oeuf de chocolat fourré de fruits et de noix. 4 oz. Dans une boîte.

99
ch.

D. Oeufs de Pâques

Des douceurs à la pâte de gelée pour remplir les corbeilles de Pâques. 2 lb.

87
le paquet

F. Lapin de Pâques

En délicieux chocolat au lait... les enfants en raffoleront! 3 oz.

67
ch.

Bonbons



Photographie instantanée! À votre prix!

Grâce à Polaroid* et son plus nouveau film en couleur, la photographie instantanée est de prix à la portée de tous! Voyez ce qu'il vous faut:
*Marque déposée.

Film Colorpack type 88

8 photos de couleur.

3 97
ch.

Film noir/blanc type 87

8 photos en noir et blanc. Hâtez-vous car les quantités sont limitées.

2 17
ch.

Photographie

Appareil Colorpack 80

29 77
ch.

Appareil-photo à flash intégré, cellule photo-électrique, chargement à cartouche. Photo de 3 1/4" x 3 3/8".



Économisez en faisant votre couture! Beau crimpknit polyester de 60"

PRIX MIRACLE

3 88
la verge

Confectionnez-vous des modes mini, midi, maxi ou des pantaminis! Ce beau crimpknit en pur polyester est tout indiqué pour ce genre de vêtements! Tissu vite lavé à la machine et vite sec, sans repassage! En outre, infroissable! Choix de ravissantes teintures et de motifs printaniers.

Tissus

Le duo de buanderie de marque Beatty

Machine à laver automatique

ACHAT BONI

249 97
ch.

- Vérifiez ces principales caractéristiques:
- 3 cycles—ordinaire, pressage permanent et super.
 - Niveau d'eau proportionné à la charge par commande.
 - 5 degrés de chaleur d'eau
 - Capacité de chargement de 16 lb
 - Agitateur en polypropylène "Swirlator"
 - Extérieur en émail acrylique
 - Dessus et couvercle en porcelaine
 - Appareil pleine largeur
 - Blanc seulement
 - 28" largeur, 26" profondeur, 45" hauteur.
 - Modèle: BAN 821

Gros appareils ménagers

* Sauf au magasin de Châteauguay

Séchoir automatique

ACHAT BONI

149 97
ch.

- Supprimera toutes vos difficultés de séchage!
- Choix de 2 intensités de chaleur: ordinaire ou délicat.
 - Choix de cycle 3-programmes
 - Cycle d'air froid
 - Cuve en porcelaine
 - Appareil pleine largeur
 - Dessus en porcelaine
 - Extérieur et porte en émail acrylique
 - Interrupteur automatique de sécurité sur la porte.
 - Filtre à charpie de 70 p.c.
 - Blanc seulement
 - 28" largeur, 26" profondeur, 43" hauteur.
 - Modèle: BDE 820

CHARGEX

UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

• Longueuil Place Longueuil • Rue Sherbrooke est Place Versailles • Pont-Viau Centre commercial • Plaza Alexis Nihon Atwater et Ste-Catherine • Châteauguay 180 boul. d'Anjou • Chomedey Centre commercial St-Martin • Jean Talon 4325 est, Jean Talon • Plaza Côte-des-Neiges 6700 Côte-des-Neiges

Me Lemieux contre les "interrogatoires de nuit"

Après deux jours d'absence, le jury est revenu, hier après-midi, en 4e division des Assises où s'instruit depuis une semaine le procès du présumé feldiste Raymond Cormier.

Les témoins cités à la barre par le procureur de la Couronne, Me Bruno Pateras, sont les policiers de la Sûreté de Montréal, qui ont appréhendé l'accusé, le 24 octobre dernier, dans l'appartement 338 du 518, rue du Havre.

Ce jour-là, Raymond Cormier et son ami Jean Boisjoly s'étaient rendus au 518 du Havre pour y retrouver

deux amis, et c'est au moment de leur arrivée qu'ils avaient eu la surprise d'y rencontrer des agents de l'escouade anti-terroriste de la Police de Montréal.

Invités à s'identifier et à justifier leur présence au 518 du Havre, Raymond Cormier et Jean Boisjoly avaient, semble-t-il, donné des réponses plutôt brumeuses aux policiers, et c'est ce qui leur avait valu d'être conduits au quartier général de la police pour y être incarcérés et interrogés.

Le sergent-détective Alfred Macarone, de la police de Montréal, a entrepris, en fin de journée, d'expliquer à la cour dans quelles circonstances l'accusé Raymond Cormier a été interrogé dans la nuit du 25 octobre.

"Les déclarations que nous a faites l'accusé, a-t-il dit, ont été libres et volontaires. Nous en avons scrupuleusement dactylographié le mot à mot".

Le procureur de l'accusé, Me Robert Lemieux, s'est

les tribunaux

toutefois montré sceptique à l'endroit des déclarations du sergent-détective Macarone.

"Mon client a été arrêté à 20 h, le 24 octobre, et conduit immédiatement au quartier général de la police de Montréal, a dit Me Lemieux, et c'est seulement vers 2 h du matin que vous avez commencé à l'interroger. N'auriez-vous pas pu attendre que mon client ait profité d'une bonne nuit de sommeil avant de le soumettre à un aussi long interrogatoire?"

"Nous avons fait ce qu'on

nous demandait de faire", a répondu le témoin.

"Quand je lis les textes des présumées déclarations de mon client, a ajouté Me Lemieux, je les trouve plutôt maigres si je tiens compte du fait que vous l'avez interrogé de 2 h 45 à 6 h 55 du matin... J'imagine que vous avez causé de beaucoup d'autres problèmes, n'est-ce pas? Vous avez peut-être été fort intéressé d'apprendre que Raymond Cormier était membre en règle du PQ?"

"L'accusé avait un comportement tout à fait normal, a rétorqué le témoin Macarone. Il a dit beaucoup de choses; il s'est souvent répété; il a refait et refait ses phrases; tout cela prend beaucoup de temps."

Le procès de Cormier se poursuit, ce matin, devant le juge François Chevalier. Il est possible que le contenu des déclarations de Cormier à la police soit aujourd'hui révélé devant la cour.

"C'est la victime qui réclame l'acquittement de mon client"

Me Raymond Daoust a réclaté, hier, l'acquittement de Jean Mouffe, accusé de tentative de meurtre sur la personne de Jules Diotte. Le procureur de la Couronne, Me Louis G. Robichaud, a, pour sa part, soutenu que la preuve était concluante et déclaré qu'un acquittement était tout simplement impensable.

Le seul témoignage de la victime, Jules Diotte, suffit pour que vous acquittiez mon client, a dit Me Daoust. L'accusé n'était pas à l'Hôtel Central au moment du drame. C'est la victime elle-même qui l'a dit et répété devant cette cour. Jules Diotte est même allé plus loin: il a juré devant vous que Jean Mouffe n'était pas son agresseur. Je ne peux rien ajouter à un tel témoignage, ne pensez-vous pas?"

Me Daoust a cependant pris quelques minutes pour dépecer le témoignage du barman de l'établissement, M. Yvon Plante, avant de conclure que son témoignage était contradictoire et incompatible avec les faits.

Me Robichaud a, par contre, été impressionné par le témoignage de Plante.

"Yvon Plante, a-t-il dit, n'avait aucune raison d'inventer une histoire. Peut-être s'est-il contredit sur des points secondaires, mais je soutiens qu'il lui a fallu beaucoup de courage pour témoigner aussi loyalement devant cette cour. D'ailleurs, le procureur de l'accusé n'a pas démenti son témoignage, et cela m'apparaît d'une importance capitale."

Le juge Fernand Legault donnera ce matin ses instructions aux jurés.



CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN TUNNEL CHEMIN GREENBANK MILLE 13.83 SUBDIVISION D'OTTAWA CANTON DE NEPEAN, ONTARIO

Les soumissions cachetées, adressées à M. R. J. Hansen, Ingénieur en chef, Chemins de fer nationaux du Canada, dans l'enveloppe-réponse annexée, seront acceptées jusqu'à vendredi, 16 avril 1971 au plus tard à midi, heure normale de l'Est.

Les plans et devis, les directives aux soumissionnaires, les formules de contrat et de soumission seront fournis sur demande, moyennant dépôt d'un chèque visé de \$50, payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés qui auront renvoyé des documents en bon état.

On peut se procurer les plans et devis, les directives aux soumissionnaires et les formules de contrat et de soumission à compter du 1er avril 1971, au bureau de l'Adjoint particulier, 380, av. Terminal, Ottawa, Ontario, ou à la Salle des Plans — 14e étage, 935 ouest, rue LaSalle, Montréal.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner à 514-877-8792.

Bureau de l'Ingénieur en chef, Chemins de fer nationaux du Canada, Montréal (Qué.)

Carrefour International du Magasinage

CE PRINTEMPS-CI magasinez autour du monde

Rockland offre une gamme complète de boutiques et magasins spécialisés! Vous y trouverez tout ce dont vous avez besoin pour votre famille et votre maison!

Venez aujourd'hui, magasinez et épargnez en prenant avantage des "SPÉCIAUX DU PRINTEMPS" au

CENTRE D'ACHATS ROCKLAND

Facile d'accès, à l'intersection du Boulevard Métropolitain et de l'Auto-route des Laurentides. Stationnement spacieux et gratuit

ROCKLAND CENTRE D'ACHATS

La vente de pneus polyester Gulf à semelle large est en cours

\$24⁹⁵

Crown 78 Deluxe à bande blanche. 7.00-13; E78-14; F78-14; F78-15. \$2.00 de plus pour les dimensions plus grandes.

Aubaine exceptionnelle! Des pneus à bande blanche de première qualité.

Voici l'occasion de vous procurer à prix très réduit et dans presque toutes les dimensions des pneus polyester Gulf Crown 78 Deluxe à bande blanche. Ces pneus 4 plis de polyester — superbes et robustes vous procurent, grâce à leur semelle large, une tenue de route et une douceur de roulement exceptionnelles. Gulf vous garantit des milliers de milles sans ennui. Et n'oubliez pas que vous pouvez utiliser votre carte-voyage Gulf et échelonner vos paiements en plusieurs versements.

Procurez-vous ces superbes pneus polyester Gulf Crown 78 Deluxe à bande blanche chez un détaillant Gulf participant. Ça vaut le coup!



On n'a pas les deux pieds dans la même bottine.

Chez les détaillants Gulf participants seulement

ACHETEZ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

PORTES 1 1/4" - 1 3/4" - 2" d'épaisseur FENÊTRES naturel ou en couleurs CLAPBOARD CHOIX DE 18 COULEURS AUVENTS EN FIBRE DE VERRE

COMMENCEZ À PAYER 3 MOIS APRÈS L'INSTALLATION



7970, 56e Avenue, Rivière-des-Prairies, Montréal 324-4445 Ottawa: 605 Somerset — 232-7921

Perspective 80 veut avoir son mot à dire dans le "3295"

par Jeanne DESROCHERS

Les citoyens de la Petite Bourgogne sont d'accord avec les autorités municipales, qui veulent mettre l'accent sur la restauration des vieilles maisons, plutôt que

sur la rénovation urbaine telle qu'elle s'est pratiquée jusqu'ici. Mais que cela ne se fasse pas sur le dos des locataires, demandent-ils.

La commission du logement de Perspective 80, un regroupement des divers comités de citoyens de la Petite Bourgogne, a rencontré hier les quatre conseillers municipaux du secteur, dont M. Yvon Lamarre, membre du Comité exécutif, pour discuter d'un règlement municipal que tous ces gens appel-

lent familièrement "le 3295".

La ville a prévu des subventions, dans la proportion de 25 pour cent des frais encourus, pour les propriétaires qui veulent restaurer une vieille maison. Mais le propriétaire qui a encore 75 pour cent des frais à payer, augmente nécessairement son loyer.

"Le 3295" prévoit que le propriétaire puisse demander une subvention à la location, pour un locataire qui ne pourrait absorber cette aug-

mentation.

A peu près personne ne s'est prévalu du "3295" depuis qu'il existe, soit plus de deux ans. La ville songe donc à le remplacer par un règlement qui répondrait mieux aux besoins de la population. Et c'est là que la commission de logement de Perspective 80 intervient.

S'il y a reformulation, elle veut faire partie de ceux qui reformulent. Le conseiller Lamarre s'est dit bien d'accord. Il a même demandé au

groupe de faire parvenir un projet à la Ville, avant le premier mai.

Ce document posera certainement quelques questions. Par exemple, comment ça se calcule une subvention à la location? Les comités de citoyens pourraient certainement suggérer des barèmes.

A qui s'appliquerait cette subvention? Seulement aux locataires actuels qui manifestent l'intention de continuer à occuper un logis restauré? Cette application res-

treinte du règlement pourrait bien être adoptée par la Ville, si elle est la seule à faire les frais de la restauration. Mais si elle réussit à "embarquer" les deux autres niveaux de gouvernement, de la façon dont ils sont impliqués dans la rénovation urbaine par secteurs entiers (c'est-à-dire 50 pour cent de participation fédérale, 25 pour cent de participation provinciale, et 25 pour cent pour le municipal) l'interprétation pourrait être élargie.

LA-PRESSE, MONTREAL, JEUDI 1er AVRIL 1971 A 13

Cette rencontre du groupe avec les conseillers municipaux est peut-être un premier pas vers "une participation qui soit autre chose que nous demander de choisir la couleur de la brique pour un édifice dont le quartier ne veut même pas", nous ont déclaré les porte-parole du groupe. "Nous voulons être consultés avant que les décisions soient prises, quand ces décisions doivent influencer notre vie pour des années à venir".

Vous déménagez?
Indiquez-nous votre nouvelle adresse dès que vous la connaissez!

Inscrivez-la sur la carte que nous vous envoyons avec votre compte

Ainsi, vous serez assuré d'un meilleur service!

Laissez vos téléphones

mais

Emportez vos annuaires!

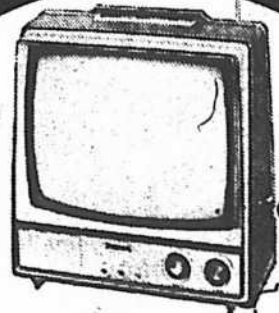
Vous pouvez aussi nous appeler à 844-9911



Legaré

VENTE DU GÉRANT

UNE OCCASION UNIQUE POUR VOUS DE PROFITER DE PRIX VRAIMENT EXCEPTIONNELS ET DE REMEUBLER À NEUF TOUT VOTRE FOYER.



TÉLÉVISEUR PORTATIF, 12"

En SPÉCIAL à

11995

Haut-parleur de 3" monté à l'avant. Antenne télescopique. Cabinet compact noir, avec garniture chromée. Ne pèse que 15 livres.

\$6 par mois

Le "Milano"

MOBILIER DE CHAMBRE, 3 MORCEAUX

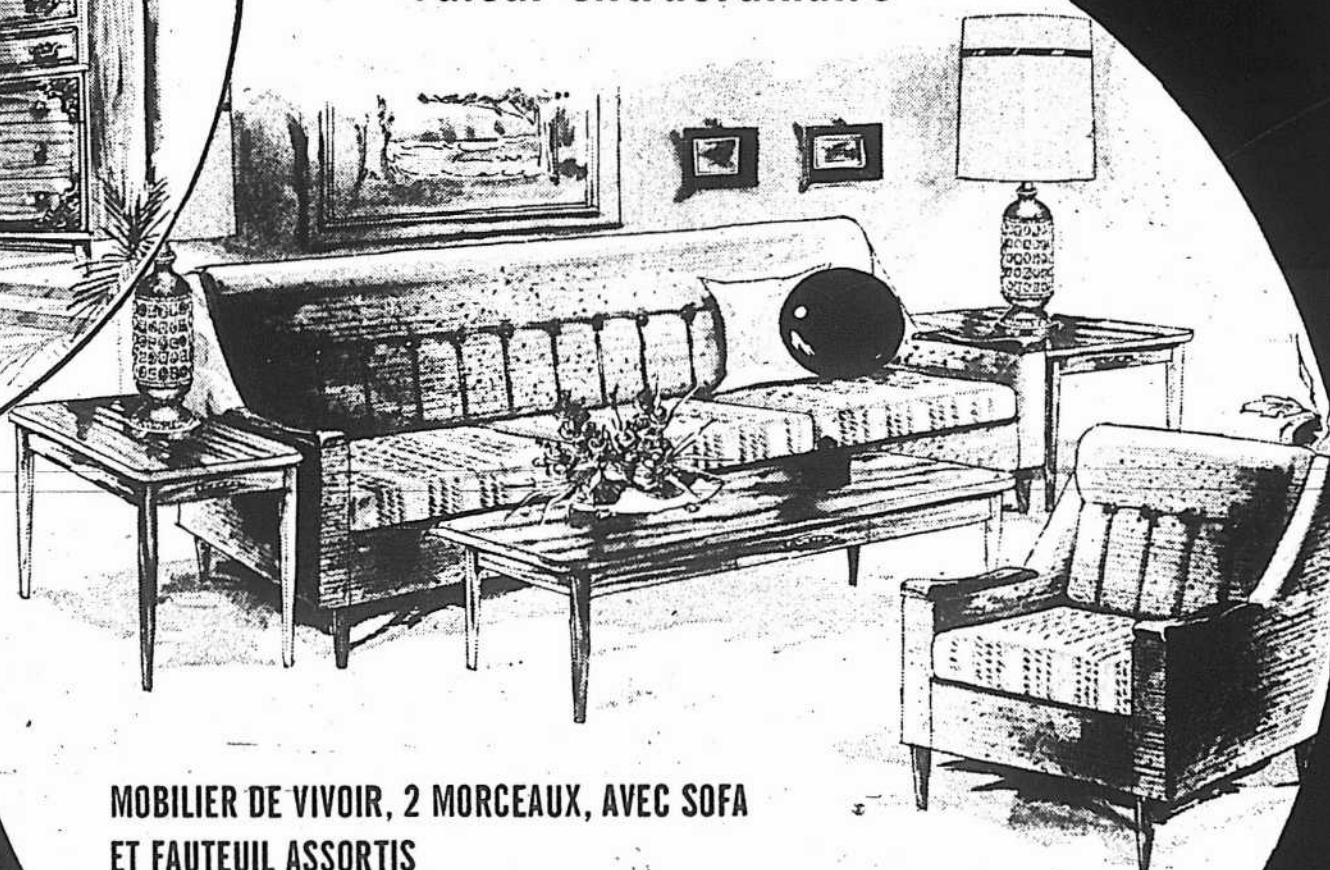
Grand bureau triple 64" de long avec miroirs verticaux jumelés, commode à cinq tiroirs et lit à panneaux de 4'6". Moulures gracieusement sculptées. Caisson à l'épreuve de la poussière. Fini noyer venitien de bel aspect.

En SPÉCIAL à

\$249

\$10 par mois

Valeur extraordinaire



MOBILIER DE VIVIR, 2 MORCEAUX, AVEC SOFA ET FAUTEUIL ASSORTIS

Ce mobilier aux lignes gracieuses vous assure un confort incomparable. Sofa à trois coussins et fauteuil-appareillé. Dossiers de mousse. Fabrication à ressorts inaffaiblissables vous assurant une détente reposante. Coussins reversibles remplis de mousse. Recouvert de tweed viscose uni combiné, rayé dans les teintes suivantes: nougat, mousse et Marygold. Bois apparent fini noyer.

En SPÉCIAL à

\$249

\$10 par mois

PAS DE DÉPÔT - TERMES FACILES CONVENANT À VOTRE BUDGET

Demandez tous les détails de notre Plan de Crédit Continuuel.

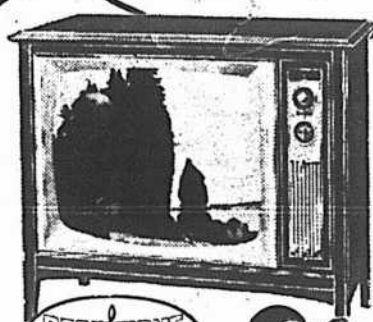


MOBILIER DE CUISINE, 5 MCK

Table, 35" x 48", s'allongeant jusqu'à 60" à l'aide d'un panneau écartable. Deux ensembles de chaises "Tan Amik". Onze chaises complètes de rangement et deux tables de paroi. Fini Poiré au bois clair.

En SPÉCIAL à **\$129**

\$6 par mois



TV CONSOLE, 23"

Équipé de 16 lampes plus sept dispositifs à semi-conducteurs. Châssis à transformateur de puissance. Haut-parleur, 4" x 6" monté à l'avant. Cabinet compact, portable.

En SPÉCIAL à **\$269**

\$12 par mois



RÉFRIGÉRATEUR "SANS GIVRE", 12,6 PI. CU.

Modèle deux portes ne nécessite aucun dégivrage. Congélateur à température zéro pouvant contenir 101 livres d'aliments congelés. Deux tiroirs ajustables, deux hydropneumatiques. Portes complètes montées plan à longévité.

En SPÉCIAL à **\$339**

\$15 par mois



Modèle "Albion" MATELAS À 252 RESSORTS SPIRAUX OU SOMMIER-BOÎTE

Isolation de tissu. Rembourrage de feutre blanc. Piquage en volute ajoutant à la fermeté. Trous aérés. Coutil en damask de haute qualité. (Le nombre de ressorts est basé sur le matelas de 54").

En SPÉCIAL à **4495** ch.

\$2 par mois

DISPONIBLE AUX 12 MAGASINS LEGARÉ DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE VOIR PAGE 1010 DE L'ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE

Tout-aller "Wallaby" faits au Canada

Spécial 1099
la paire

Grand confort en tout-aller style "Wallaby" en suède pour le campus, la ville ou une randonnée à la campagne. Semelle épaisse en crêpe, empeigne piquée mocassin, entrée bordée de cuir. Le prix spécial vous permet d'en acheter au moins deux paires! Pointures 5 à 10 (quelques pointures 10½ et 11). Pour dames.

1. **Modèle lacé:** fabrication robuste en suède de ton sable ou brun.
2. **Empeigne montante:** modèle à enfiler avec soufflet élastique. Suède sable ou bleu.
3. **Courroie à boucle:** empeigne montante avec courroie à anneaux. Soufflet élastique. Suède sable, ton or ou saumon.

EATON en ville (deuxième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 238

Oh! Canada

Pour enfants: les "Savage" faits au Canada

Chaussures mignonnes conçues spécialement pour protéger les pieds de vos enfants en croissance. Cuir résistants qui supportent fermement, malgré la vie et les prouesses trépidantes des jeunes.

Pour filles:

4. **Modèle cuir verni:** bride bouclée au cou-de-pied. Semelle-cuir. Noir. Pointures 8½ à 12, largeurs C, D, EE.

Pointures 12½ à 1, largeurs B, C, D, EE.

5. **Froissé luisant:** fourreau à large courroie bouclée. Semelle-caoutchouc. Blanc, bleu roi, rouge. Pointures 11 à 12; 12½ à 4, largeur moyenne.

6. **Modèle bouclé:** courroie à l'empeigne. Semelle-caoutchouc. Brun ou marine. Largeurs C et D;

Pour garçons: 9.98 paire

7. **"Baley" lacé:** façon oxford en cuir grenu mocco. Semelles-caoutchouc. Noir ou brun. Pointures 12½ à 4, largeur moyenne.

8. **Soulier-moine:** fourreau à courroie. Semelle-caoutchouc. Brun. Pointures 12½ à 4, largeurs C et D.

9. **Bottillon "Rip":** cuir souple; glissière latérale. Semelle-caoutchouc monopiece. Brun moyen. Pointures 12½ à 4, largeur moyenne.

EATON en ville (deuxième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 239.



COMPOSEZ 842-9211

EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-9211

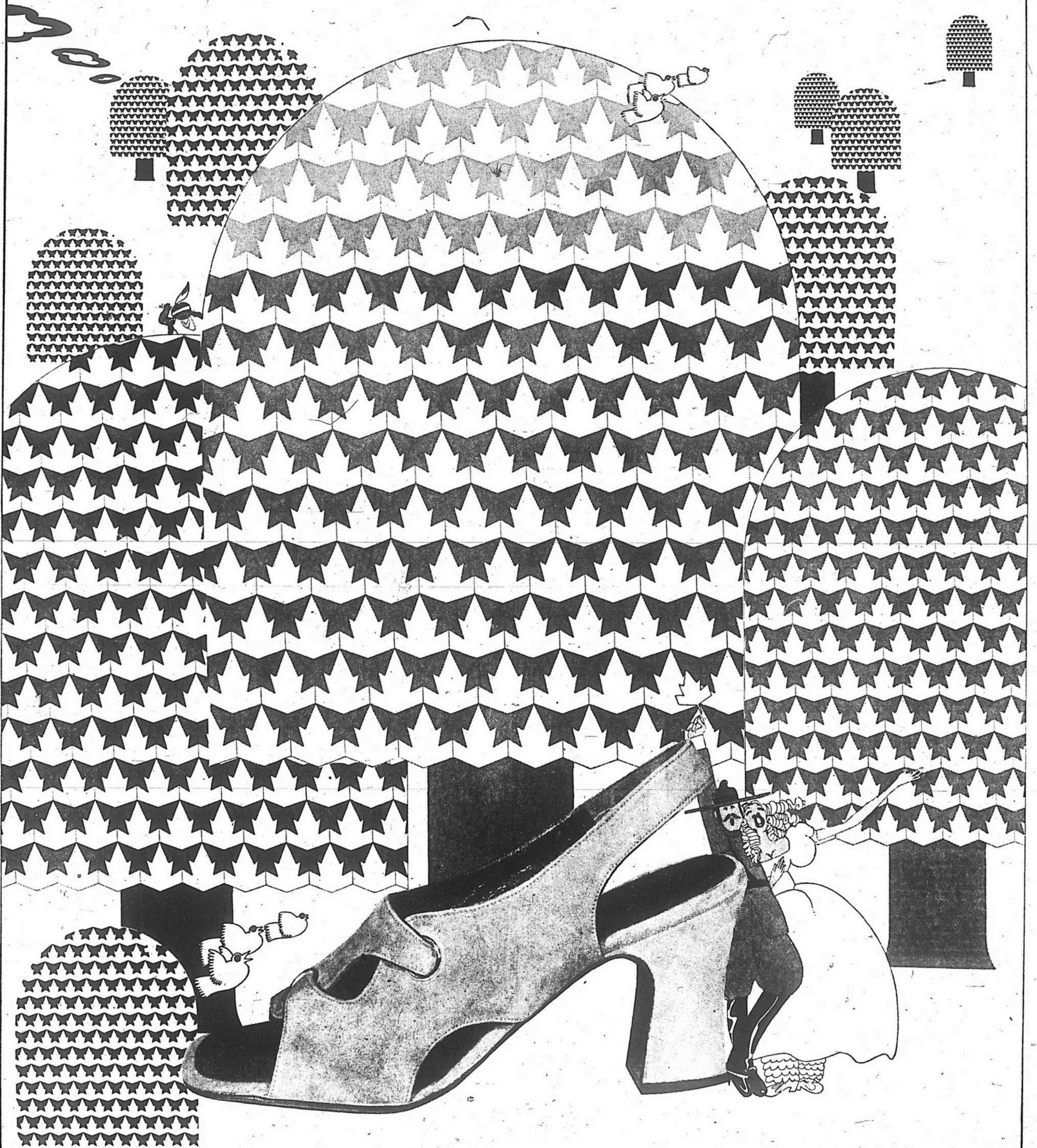
Le printemps à Montréal, c'est plein de charme et de douceur, comme la remarquable "Collection cuir-velours" canadienne de **Thomas Wallace**. C'est la mode chaussante vue par le Canada et comme le pays, elle est faite d'un peu de tout: du velours du daim, de la touche satinée du chevreau, de l'effet imprimé reptile sur chevreau. Le tout dans des interprétations d'une élégante féminité.

Commandes passées au magasin même seulement.

Oh! Canada

Représenté ici: un remarquable escarpin-sandale en daim velours. Ton os, rouille, rouge. Pointures AA, 7 à 10; B, 5½ à 10 dans la collection. **34.00** la paire. L'un des nombreux chaussants trotteurs d'une aisance merveilleuse à être présentés vendredi, en toute simplicité dans l'élégant Le Salon, en ville (deuxième étage).

M. Thomas Wallace sera là demain pour l'occasion et vous pourrez l'y rencontrer à 12 h, 13 h 30 et 14 h 30, chez Eaton "Le Salon", en ville seulement (deuxième étage). Rayon 338.



EATON

Jour de la jonquille vendredi 2 avril, aidons la Société Canadienne du Cancer

Voyez les "voiturettes de jonquilles" au rez-de-chaussée chez Eaton (côté Ste-Catherine) et donnez généreusement. Les profits seront employés pour des recherches, au service de bienfaisance et au programme d'éducation de la Société Canadienne du Cancer. Achetons une jonquille, c'est notre chance de venir en aide à quelqu'un.

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H



**LA SEMAINE
'OH
CANADA'
SE POURSUIT
CHEZ EATON
JUSQU'AU
SAMEDI
3 AVRIL!**

Eaton vous invite à prendre part à cette semaine de célébrations. Voyez les défilés de mode, les démonstrations, les films et les merveilleux étalages. C'est une occasion de voir les produits canadiens et d'admirer avec fierté les talents canadiens.

**Programme
de demain**

12 h et 17 h. La maison Grenier présente une ravissante collection de dessous, pour le printemps. Des styles de 1800 seront aussi présentés. Rencontrez Mlle Madeleine Paquette, représentante de la maison Grenier au rayon 609, au troisième étage. A pointe-Claire, présentation à 20 h 15. Tirage au sort, tous les jours de certificats Grenier, d'une valeur de 5.00 en marchandises.

12 h 30. La Boutique de la Jeune Montréalaise, présente des tenues-mode par Henrietta.

13 h. La Nouvelle-Orléans présente des modes par Hugh Garber.

13 h 30. La Boutique de la Jeune Montréalaise, modes par Bilboquet.

18 h. A la Nouvelle-Orléans, modes par Leo Chevalier.

18 h 30. La Boutique de la Jeune Montréalaise, présente des tenues-mode par Marielle Fleury.

19 h. A la Place Chelsea, modes par "Elle Originals".

20 h 15. Eaton Ville d'Anjou. Lily Dee de Bilboquet.

13 h et 17 h 45. Molyclaire présente sa collection du printemps au rayon des tenues sommeil / détente, au quatrième étage. Aussi au magasin de Pointe-Claire à 20 h 15.

14 h et 19 h 30. Venez rencontrer Carol Comisso, Miss Canada 71. Mlle Comisso fera la démonstration de bagages Trek, au troisième étage, Allée de la Mode.

17 h. Molyclaire présente le groupe de chanteurs folkloriques "Sunshine and Blues", au rayon des tenues sommeil / détente, au quatrième étage.

19 h 15 à 20 h 15. A Pointe-Claire seulement, le guitariste Bob Fall.

**Toute
la semaine**

Les Provinces Maritimes. Films, au rayon des tenues sommeil / détente, au quatrième étage. Gagnez un voyage dans les Maritimes, gracieuseté Eastern Provincial Airways. Les formules de participation peuvent être obtenues au rayon des tenues sommeil / détente.

La "Coccinelle", film, tous les jours au rayon de la chaussure.



**Créations en tricot de coton
par Lilly Dee de
Modes Bilboquet**

Les Canadiennes hissent les couleurs. Dans des tenues très couleur locale en tricot de coton de Lilly Dee pour Modes Bilboquet. Elles jouent la couleur pour vivre leur vie active et leurs goûts ne sont pas à discuter. Vous en conviendrez. Les Canadiens sont un peuple haut en couleur. Le sport sage Bilboquet prend couleur à prix raisonnables à la Boutique Jeune Montréalaise (troisième étage) chez Eaton en ville, Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 346.

Commandes passées au magasin même seulement

**Oh!
Canada**

En tricot jersey de coton; tailles 5 à 13:

- | | |
|---|--------------|
| 1. Jupe midi à double fente latérale, multicolore. | 15.00 |
| Haut sans manches, dénudant la taille; bleu ou rouge. | 8.00 |
| 2. Barboteuse, à capuche; rouge ou bleu. | 17.00 |
| 3. Pantalon à taille élastique; bleu, rouge ou violet. | 13.00 |
| Chemisier bigarré multicolore, à manches courtes. | 16.00 |
| 4. Pantalon ceinturé à taille élastique; bleu, rouge ou violet. | 15.00 |
| Haut à manches longues, dénudant la taille; bleu ou rouge. | 11.00 |



EATON

